

# RAPPORT FINANCIER 2018



Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

.brussels   
C'EST NOUS TOUS





# RAPPORT FINANCIER 2018

---

Rapports du Conseil d'administration, du Collège  
des commissaires et du Commissaire-réviseur à  
l'Assemblée générale des associés

---

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

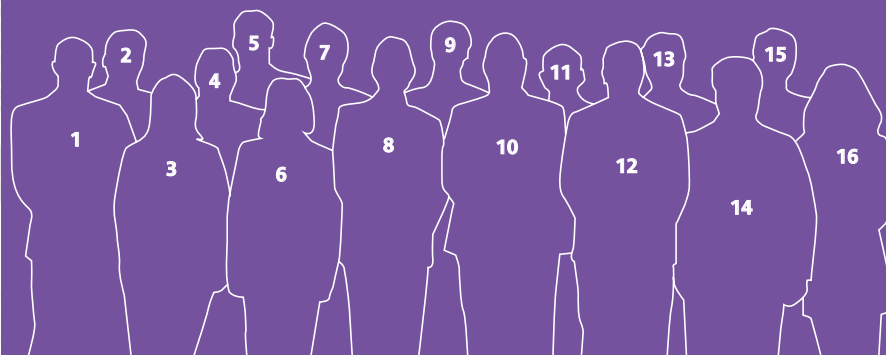


.brussels   
C'EST NOUS TOUS

– Conseil d'administration 2018 –



- |                     |                      |                     |
|---------------------|----------------------|---------------------|
| 1 LOWETTE Karel     | 7 LAUWERS Kris       | 13 BARGHOUTI Rachid |
| 2 TIMMERMANS Robert | 8 de MEEÛS Briëuc    | 14 DÖNMEZ Ibrahim   |
| 3 TEMMERMAN Sofie   | 9 DE MAESENEER Simon | 15 HACKEN Laurent   |
| 4 ECKER Chris       | 10 RYCKALTS Thomas   | 16 LOBJOIS Morgane  |
| 5 HENDERICK Vincent | 11 GUENNED Abbès     |                     |
| 6 MARGAUX Odile     | 12 MOSTEFA Lotfi     |                     |





# ORGANES DE GESTION

La Société des transports intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de gestion qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le Conseil d'administration, le Comité de gestion et l'administrateur-directeur général.

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de gestion avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le Conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

MM.	Th. RYCKALTS	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président (1)</i>
	Y. POLET	<i>vice-président (2)</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	R. BARGHOUTI	<i>administrateur</i>
	D. DELBECQUE	<i>administrateur</i>
MME	D. DE VALKENEER	<i>administratrice</i>
M.	I. DÖNMEZ	<i>administrateur</i>
MME	E. ELOY	<i>administratrice (3)</i>
MM.	L. HACKEN	<i>administrateur</i>
	V. HENDERICK	<i>administrateur</i>
MME	V. LIBERT	<i>administratrice</i>
M.	K. LAMBRECHT	<i>administrateur</i>
MMES	M. LOBJOIS	<i>administratrice</i>
	O. MARGAUX	<i>administratrice</i>
M.	N. MONSEMPO	<i>administrateur</i>
MMES	S. TEMMERMAN	<i>administratrice</i>
	L. THOMMÈS	<i>administratrice (4)</i>
	L. VANHAVERBEKE	<i>administratrice (4)</i>
MM.	D. COPPENS	<i>administrateur (5)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (5)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (5)</i>
	K. LOWETTE	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (6)</i>
	S. DE MAESENEER	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (7)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (7)</i>

(1) A partir du 20.12.2018.

(2) Jusqu'au 19.12.2018.

(3) Décédée le 10.4.2018.

(4) A partir du 12.7.2018.

(5) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(6) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(7) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

## Comité de gestion

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	Th. RYCKALTS	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président (1)</i>
	Y. POLET	<i>vice-président (2)</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	V. HENDERICK	<i>administrateur</i>
MME	O. MARGAUX	<i>administratrice</i>
MM.	D. COPPENS	<i>administrateur (3)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (3)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (3)</i>
	K. LOWETTE	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (4)</i>
	S. DE MAESENEER	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (5)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (5)</i>

(1) A partir du 20.12.2018.

(2) Jusqu'au 19.12.2018.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(5) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(6) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

### En 2007, le Comité de gestion a institué en son sein :

- > un Comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise ;
- > un Comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

## Administrateur-directeur général

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. À ce titre, il exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 EUR. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

## Assemblée générale

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au Conseil d'administration et au Collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).

## Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	P. BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité - AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W. STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>

## Commissaire

Le commissaire-réviseur atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

MAZARS Réviseurs d'entreprise, représenté par

M	P. GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
MME	S. STEYAERT	

Par décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Conseil d'administration a été modifié à plusieurs reprises :

- > le 12 juillet 2018, M<sup>me</sup> Lara Thommès a été nommée administratrice en remplacement de M<sup>me</sup> Elodie Eloy, décédée inopinément le 10 avril 2018 ;
- > le 12 juillet 2018, M<sup>me</sup> Lieselot Vanhaverbeke a été nommée administratrice en remplacement de M. Kwinten Lambrecht ;
- > le 20 décembre 2018, M. Lotfi Mostefa a été nommé vice-président du Conseil d'administration en remplacement de M. Yondec Polet, démissionnaire.









**417,6**  
**MILLIONS**  
**DE VOYAGES**

# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

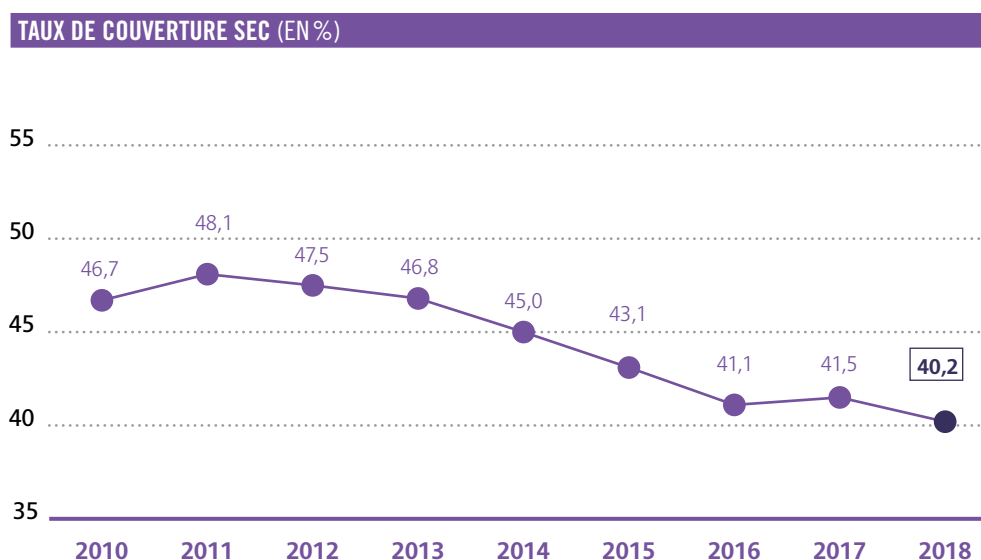
La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales, mais également des comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre, tant le fonctionnement de la société «exploitante» d'un réseau intégré de transport, que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques budgétaires qui font l'objet des commentaires repris ci après conformément à l'article 96 du code des sociétés. A noter que concernant les risques et incertitudes, hormis les éléments repris ci après, aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

## Taux de couverture

### La STIB suit l'évolution du taux de couverture SEC.

Le taux de couverture «SEC», calculé conformément à la méthodologie précisée par l'Institut des comptes nationaux qui ne prend pas en compte toutes les rubriques de charges et de produits, atteint 40,2 % en 2018. Dans ce calcul, la dotation pour l'amélioration de l'offre a été considérée comme un subside et non pas comme une rémunération de prestations de transport.

Ci-après, un historique depuis 2010 calculé suivant cette méthodologie :

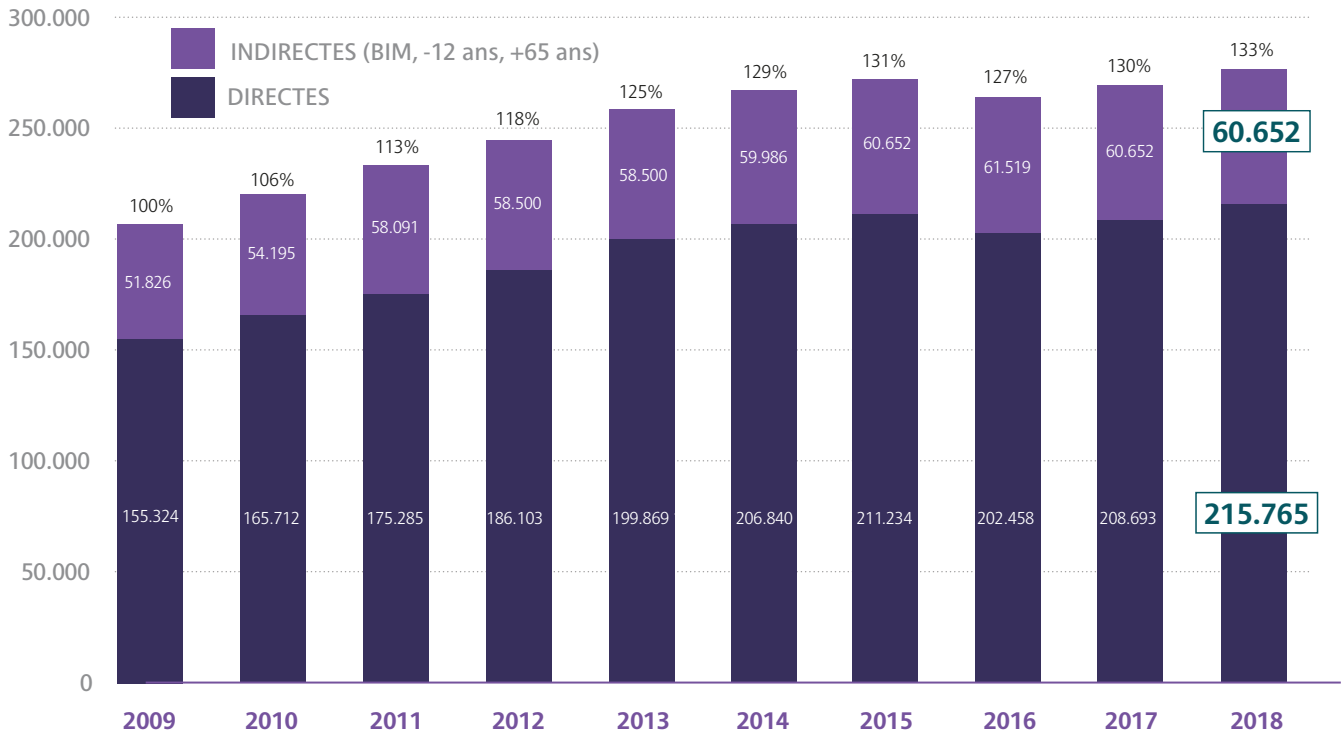




## Recettes du trafic

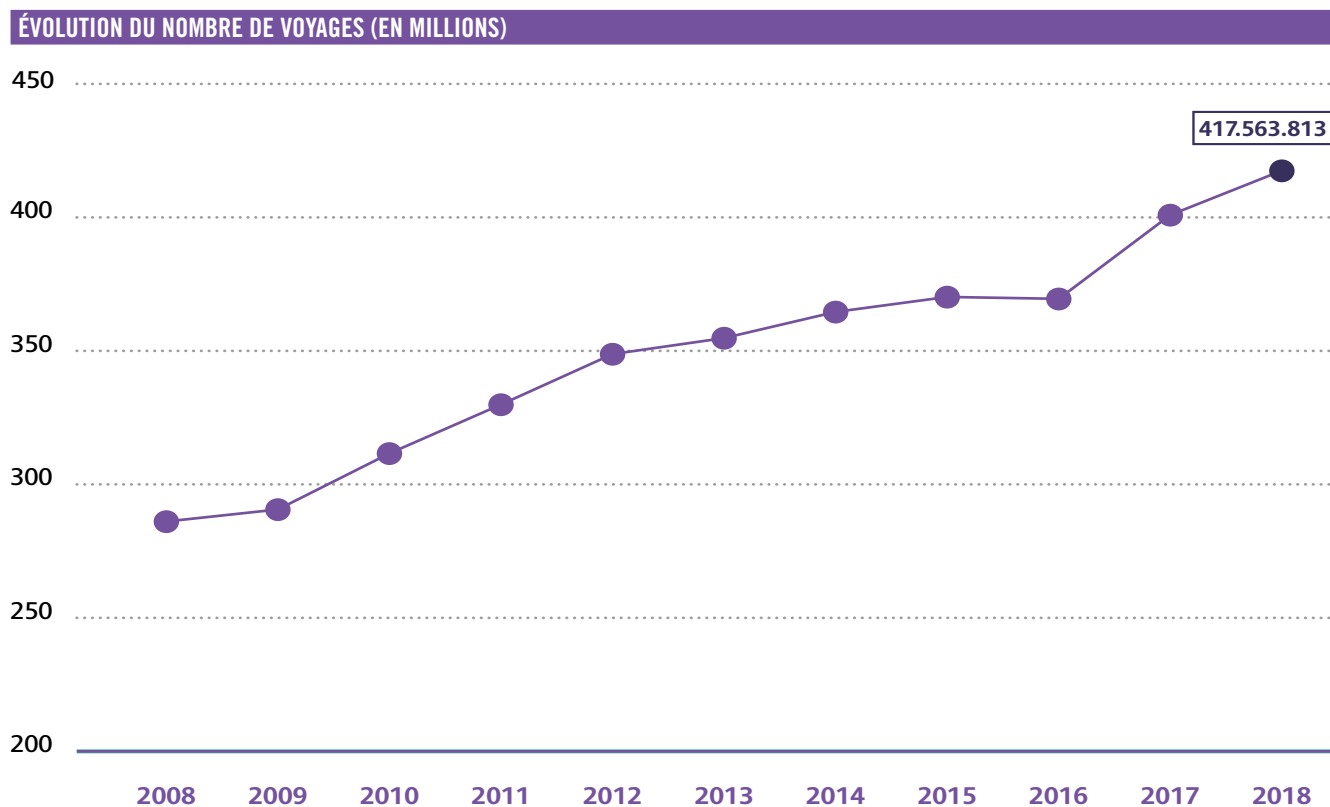
L'exercice se caractérise par une hausse des recettes du trafic portant celles-ci à 276 millions d'euros. Elles ont dépassé leur niveau de 2015 (272 MEUR) et présentent une croissance de 3 %.

### RECETTES DU TRAFIC (EN MILLIERS D'EUR)



## La fréquentation

La fréquentation suit la même tendance avec une hausse du nombre de voyages par rapport à 2017.



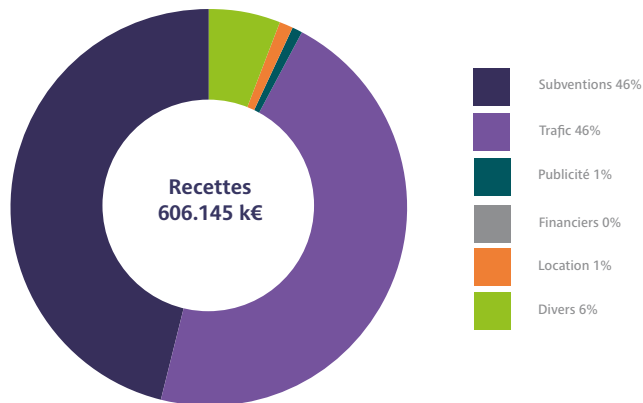
# 276M€

## RECETTES DU TRAFIC

## Compte de fonctionnement

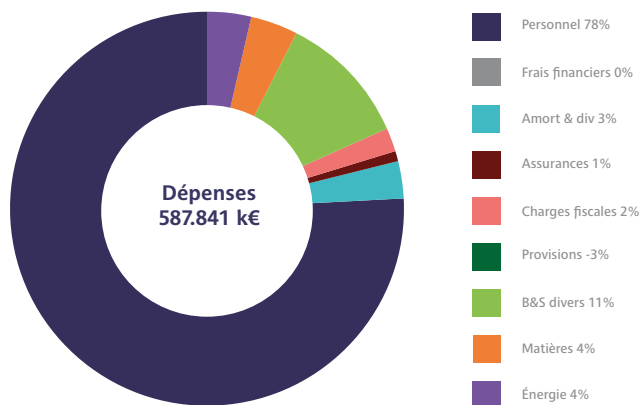
Les produits sont ventilés comme suit :

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT (RECETTES EN MILLIERS D'EUR)



Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT (CHARGES EN MILLIERS D'EUR)



**La masse salariale en fonctionnement représente 78 % des coûts d'exploitation avec un total de 458 millions EUR. Elle s'élevait à 446 millions EUR en 2017. Cette augmentation s'explique principalement :**

- > par l'effectif moyen qui a augmenté de 3 % (+242 ETP) par rapport à la moyenne 2017 ;
- > L'indexation des salaires.

Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

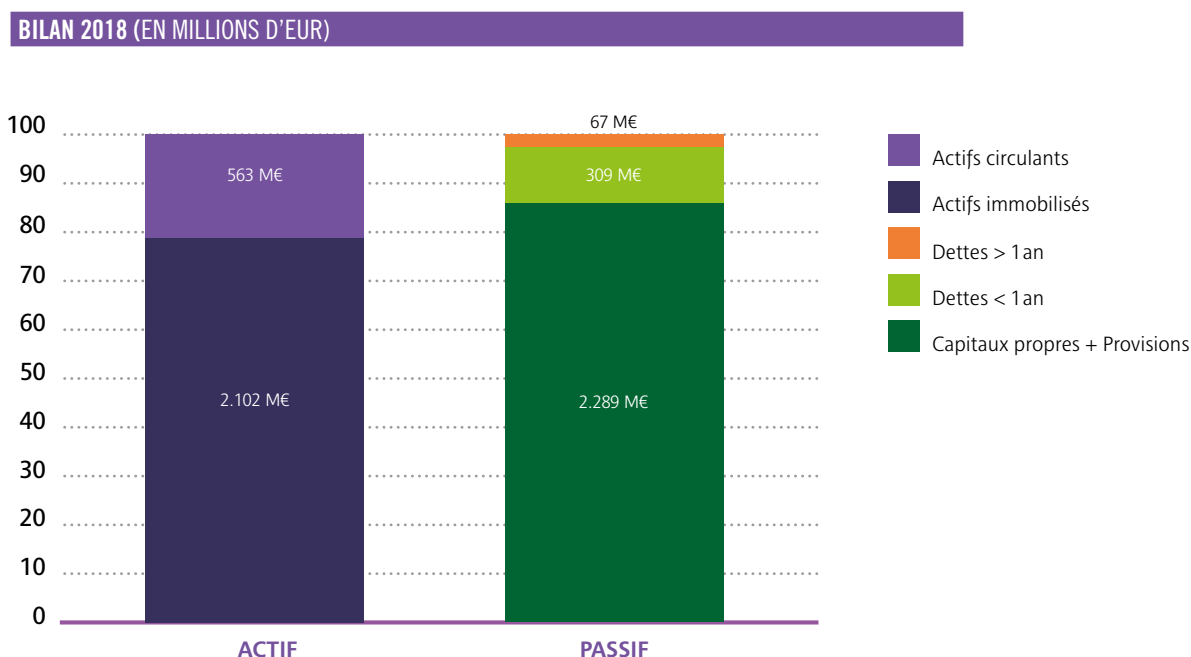
Les coûts d'entretien, de loyer, d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 114 millions EUR.

Le poste amortissements et divers représente 3 % et est constitué principalement de la réduction de valeur actée sur des créances qui ont été contestées.



Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

## Bilan 2018



Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

- La société n'a pas de succursales.
- La société détient d'importants stocks de pièces détachées, puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
- Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale.
- La société a poursuivi en 2018 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 339 millions d'euros.
- Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, l'acquisition de véhicules d'exploitation, les équipements réseaux et informatiques, ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
- L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations corporelles. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 2.010 millions d'euros (pour 1.828 millions en 2017).
- Les décaissements y associés ont été financés via subsides et sur fonds propres via la trésorerie courante.
- En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques, excepté un contrat swap d'intérêts et une couverture pour le gasoil qui prendra fin au 31.12.2020.
- Les immobilisations financières sont constituées de participations dans des entreprises liées à concurrence de 74,74 millions d'euros ; de garanties diverses dont 15,1 millions d'euros de couverture pour les sinistres accidents et aussi du dépôt d'une garantie collatérale réalisé auprès d'une institution financière, garante de la bonne fin d'une opération de financement alternatif pour un montant de 0,55 million d'euros.

>>

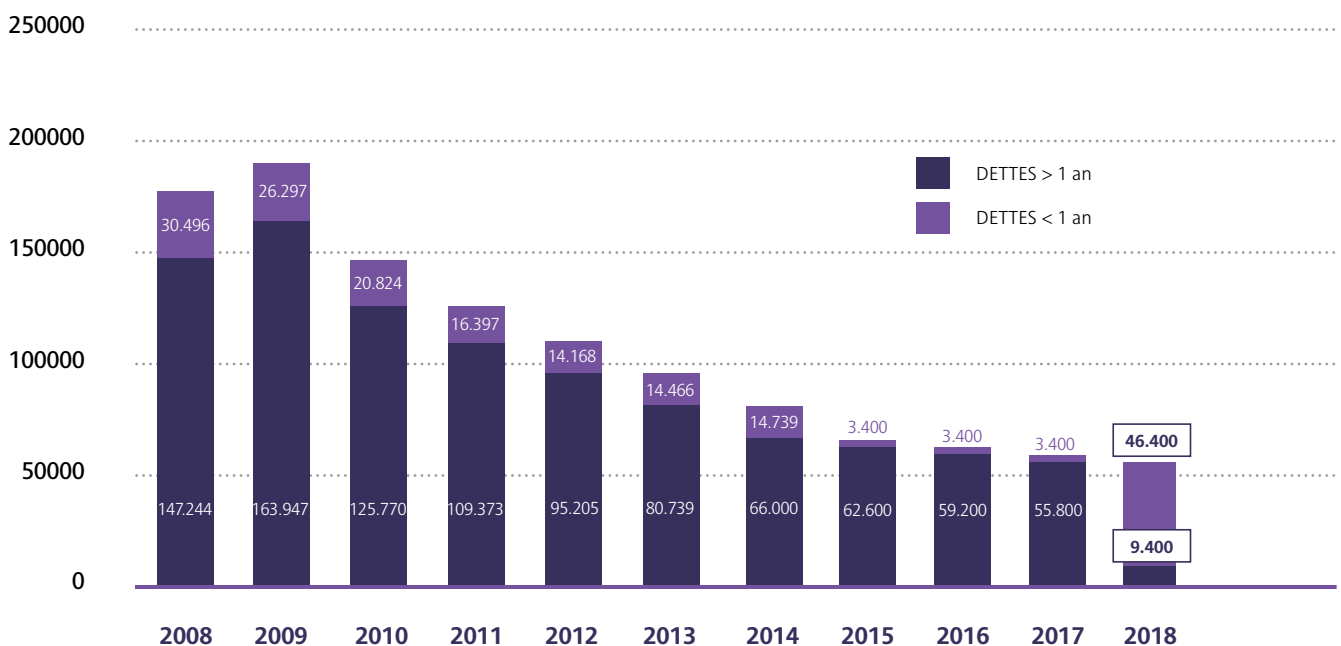
>> • Les fonds propres, y compris les provisions, augmentent de 185,17 millions d'euros en 2018. Cette hausse s'explique essentiellement par le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, soit sous forme de dotation directe, soit sous forme d'intervention dans le remboursement du capital des emprunts d'investissement contractés. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent. A noter également l'affectation du résultat de l'exercice, ainsi que la forte baisse des provisions pour litiges en cours.

- La société a poursuivi le remboursement des emprunts en cours. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2018.
- La gestion de la dette s'appuie sur des techniques de pointe en matière de gestion des taux et des risques. Le suivi de cette problématique est réalisé et sécurisé par le biais d'un comité interne d'accompagnement spécialisé.

**L'évolution de l'endettement est très favorable comme le montre le graphique ci-après.**

## Endettement financier

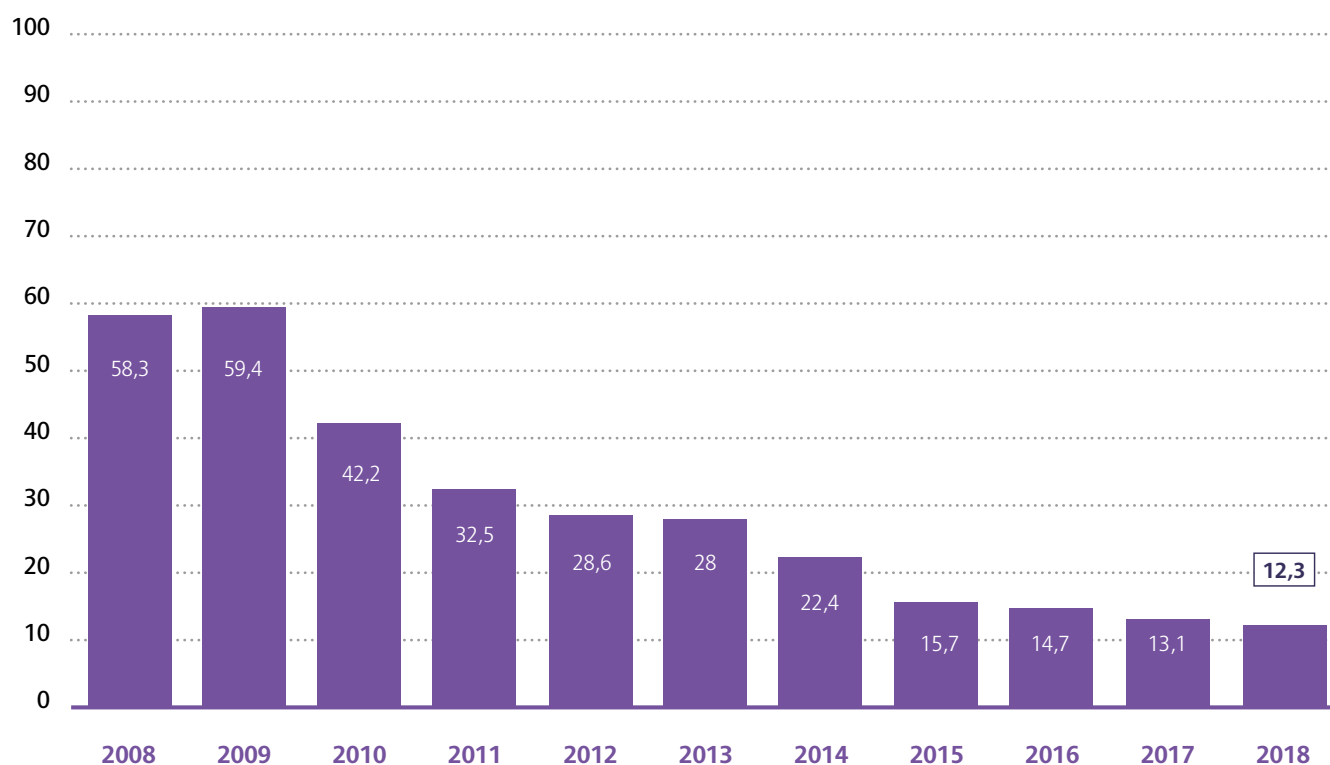
### ENDETTEMENT FINANCIER (EN MILLIERS D'EUR)



## Taux d'endettement

### TAUX D'ENDETTEMENT (EN %)

Le ratio de taux d'endettement qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur base du compte de résultats) s'améliore d'année en année. On est passé de 58,3 % en 2008 à 12,3 % en 2018.



Le portefeuille d'endettement est diversifié en emprunts à taux fixes et à taux variables. Compte tenu du souhait de la société de maîtriser les risques de liquidité, de fixing et de taux, les emprunts à taux variables sont fixés ou plafonnés à la hausse et plusieurs structures de produits dérivés sont actives. Ces positions sont valorisées en compte d'ordre sur la base des conditions du marché (MTM) au 31 décembre 2018.

Le coût moyen du portefeuille est de 3,98 % et la durée est de 1,17 an.

Le résultat de l'exercice s'élève à 20.011.551,27 EUR. Celui-ci est affecté au fonds d'investissements au sein des réserves disponibles.

L'accroissement des fonds propres permet une amélioration significative de la solvabilité de la société.

Le cash-flow est positif depuis quelques années et s'élève à 13,4 millions d'euros en 2018.

L'accroissement de la solvabilité, combiné au maintien d'un cash-flow positif et à une stratégie de dynamisation commerciale, de recherche de l'efficacité et de la

meilleure maîtrise des coûts, contribue à une amélioration de la situation financière de la société.

Cette tendance positive sera poursuivie de façon volontariste dans les années futures pour atteindre une plus grande efficacité du service à la clientèle, d'autant plus que les moyens régionaux sont limités.

#### La société a planifié les budgets des exercices 2019 et suivants de manière prudente, compte tenu :

- de l'évolution des recettes du trafic. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de ne pas augmenter les tarifs en 2019 ;
- de la volonté de rester en ligne avec le contrat de gestion 2013-2017, étant donné que le contrat de gestion 2019-2023 est en cours d'élaboration ;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région.





# ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

## SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Les organes de gestion ont été tenus au courant de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle. Le 15 octobre 2018, ils ont approuvé les budgets 2019, ainsi que l'actualisation relative à l'exercice 2018. A cette occasion, le Conseil d'administration a noté que le Gouvernement avait demandé que les tarifs de 2019 ne soient pas modifiés. Le programme de maîtrise des coûts DRIVE a été clôturé en 2018, après avoir généré des économies dans les frais de fonctionnement pour un montant total de 140 millions d'euros de 2013 à 2017. Les administrateurs ont régulièrement été tenus au courant de l'état d'avancement de la rédaction du nouveau contrat de gestion à signer entre la STIB et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de l'exercice, les organes de la société (Comité de gestion ou Conseil d'administration, suivant le cas) ont abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :

### 1. Ressources humaines et organisation interne

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail signées en sous commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles Capitale, ont été présentées au Conseil d'administration, à savoir :

- > convention collective de travail relative à la limite interne et à la mise en œuvre et modalisation du système d'heures supplémentaires volontaires dans le cadre de la «loi Peeters» ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1954 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1955 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1956 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1957 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1958 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1959 ;
- > convention collective de travail relative à la réintégration en cas d'inaptitude médicale temporaire ou définitive ;
- > convention collective de travail relative aux métiers lourds conventionnels au sein de l'entreprise ressortissant à la sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale (STIB) ;
- > convention collective de travail d'entreprise relative aux congés sans solde.

Un accord-cadre a été signé le 15 janvier 2018 concernant la gestion de l'absentéisme pour maladie comprenant la mise en place d'une politique globale, en vue de diminuer l'absentéisme.

Le 17 décembre 2018, le Conseil d'administration a conclu un accord-cadre pour l'embauche de personnel intérimaire, en vue d'assurer le support nécessaire aux activités de différentes directions.

Au cours de l'année 2018, les nominations suivantes ont été approuvées par les organes de gestion :

- > M<sup>me</sup> Tamara De Bruecker, comme Senior Vice President Sales, Marketing & Network ;
- > M. Yves Bronchain comme Vice President Infrastructure ;
- > M. Quentin Beugnies comme Vice President Service Unit Field Support ;
- > M<sup>me</sup> Gaëlle Maingain comme Director Audit.

Le 19 juin 2018, les administrateurs ont approuvé l'accord-cadre pour la confection des uniformes pour le personnel d'exploitation de la STIB, comprenant aussi la gestion des stocks et la distribution. Les conducteurs de tram, bus et métro, les cadres, les formateurs, les agents commerciaux et multimodaux et le personnel d'accueil et de sécurité portent tous l'uniforme. Auparavant, la STIB avait fait réaliser un Fashion Board par la maison Olivier Strelli via une procédure d'adjudication séparée. Le prestataire se chargera de la réalisation de ce Fashion Board et du déploiement de la ligne de vêtements. L'uniforme comprend : vêtements d'été et d'hiver, pantalons, vestes, chemises, polos, pulls. L'accord-cadre est conclu pour une période de 8 années.

Le 19 novembre 2018, les organes de gestion ont approuvé l'accord-cadre pour la gestion opérationnelle de l'accueil, ainsi que des missions de surveillance, de gardiennage et de sécurisation des bâtiments, de parkings et de la protection des sites et des infrastructures de la STIB au sens large.

## 2. Modernisation du métro

Le 17 septembre, le Comité de gestion a approuvé un accord-cadre concernant une mission ISA (Independent Safety Assessor) pour le programme métro 3. La prestation consiste à réaliser une évaluation indépendante de la sécurité, pour transformation des lignes de prémétro (trams) 3 et 4 en une nouvelle ligne de métro 3 et l'automatisation de cette ligne.

## 3. Services aux voyageurs

Faisant suite à la demande formulée par les associations représentatives des personnes à mobilité réduite, le ministre de tutelle et la STIB ont convenu d'étendre l'exploitation du service TaxiBus aux dimanches et jours fériés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de dégager en conséquence les moyens financiers nécessaires à cette extension. Cette décision a été concrétisée le 17 décembre 2018 par les organes de gestion.

En 2018, 2 communes bruxelloises ont rejoint les 8 autres communes qui ont déjà signé la convention avec la STIB concernant l'uniformisation et la gestion par la STIB des abris voyageurs situés sur leur commune. Par ailleurs, la STIB a préparé au cours de l'année 2 nouveaux marchés publics dont l'objet global est la livraison, le placement, l'entretien et l'exploitation publicitaire de ces abris voyageurs.





## 4. Maintien de l'outil

Dans le cadre du programme métro Albert-Bordet et plus particulièrement de la conversion en métro du tronçon Albert-Nord, le Conseil d'administration a approuvé, en avril 2018, un accord-cadre pour la fourniture de systèmes de train-travaux constitués d'éléments séparés tracteurs et wagons. Ce type de véhicule a pour fonction première d'assurer du transport et de la manutention par grue de matériaux de construction ou d'équipements électromécaniques lourds sur le réseau ferré de surface et souterrain exploité par la STIB. De façon accessoire, il pourra être utilisé à des tâches de maintenance sur le réseau ferré de la STIB. Le système sera prévu pour être adapté à la circulation sur le réseau métro.

En vue de réaliser un système de camions de travaux pour réaliser les opérations de maintenance sur le réseau, la STIB a souhaité conclure un accord-cadre pour l'étude, la construction et la mise en service de camions de travaux pour le réseau tramway et prémétro de la STIB. Ce système est constitué de châssis de camions permettant l'exécution des travaux et l'accès aux voies de tramway. La conclusion de l'accord-cadre le 7 mai 2018 permet le remplacement de véhicules existants, mis en service en 1995 et 1997.

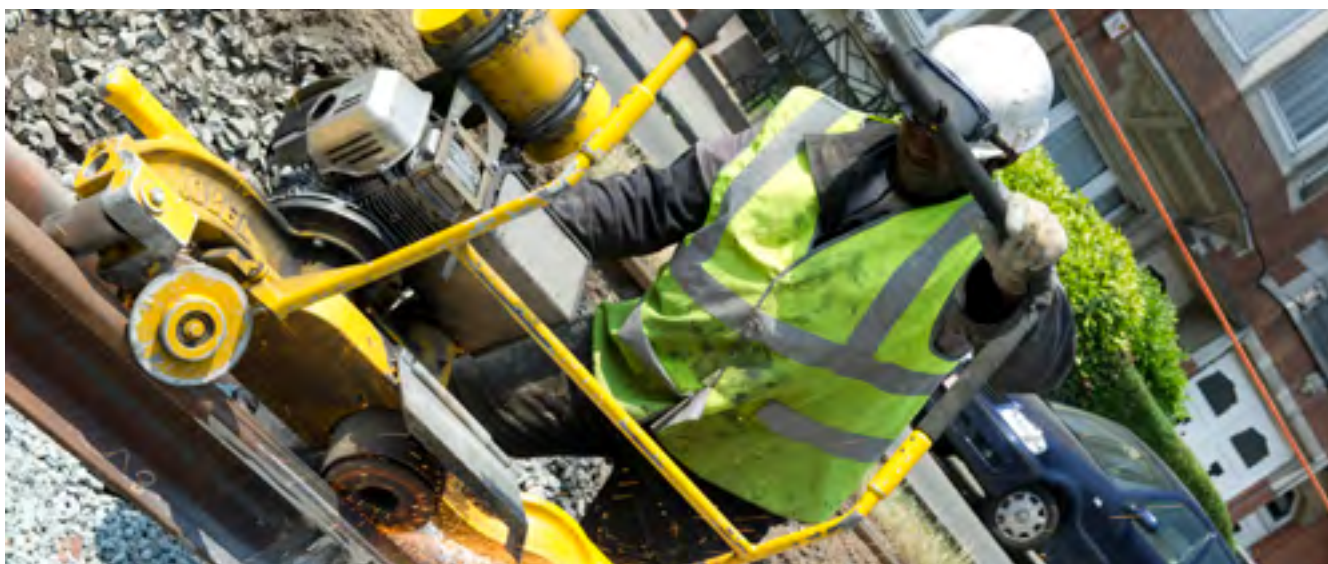
Le 19 juin 2018, les organes de gestion ont approuvé un marché pour l'étude, la conception, la fabrication et la fourniture de modules de voie préfabriqués, avec dalle flottante intégrée, de poutres-rail préfabriquées, de dalles de revêtement préfabriquées, de voies jaquettes avec portiques réglables, ainsi que l'équipement des rails avec des blocs d'épaulement en caoutchouc destinées au réseau de tram.

## 5. Travaux de voies

Divers chantiers ont été réalisés en 2018 suite à l'approbation des organes de gestion :

- > renouvellement et construction d'environ 2.210 m de voies de tramway, d'un aiguillage (au niveau du terminus du tram 19), d'un aiguillage provisoire (au niveau de l'arrêt Araucaria), d'une communication au niveau de l'arrêt De Wand et du complexe d'appareils de voies De Wand situé au croisement des lignes 7, 3 et 19, à Bruxelles ;
- > renouvellement et construction de 960 m de voies de tramway situées dans la rue Lesbroussart entre la courbe avec la place Eugène Flagey et le carrefour avec la rue Paul Spaak à Ixelles ;
- > renouvellement et construction d'environ 940 m de voies de tramway, d'une communication, d'un branchement et de l'aménagement du site tram situés dans l'avenue de la Forêt entre l'avenue de l'Uruguay et l'arrêt Hippodrome de Boitsfort.

En février 2018, les administrateurs donnaient leur accord sur un marché de 4 ans de réalisation de travaux de génie civil pour la pose et les fournitures d'équipements de signalisation tramway, le terrassement, la réfection des revêtements de voiries, les raccordements, etc.



## 6. Dépôts et sites

La STIB a souhaité effectuer des aménagements complémentaires sur son site de Haren, afin d'y permettre un remisage de bus articulés à la place de bus standard et d'augmenter la surface dédiée à l'écolage. Dans ce contexte, le 16 avril 2018, le Comité de gestion a approuvé un marché de travaux d'aménagement d'une plaine d'écolage.

Afin de répondre à ses besoins de remisage et de maintenance pour sa flotte de bus en croissance, en conséquence de l'application du plan directeur bus, la STIB prépare la construction d'un nouveau dépôt bus à Neder-Over-Heembeek, qui sera un maillon essentiel pour le remisage des bus. Le Conseil d'administration a approuvé le 19 juin 2018 un marché de travaux de construction du nouveau dépôt Marly, à Neder-Over-Heembeek. Les travaux permettront de mettre en place une zone de parking bus pour la nouvelle flotte de bus. Cette infrastructure deviendra majeure à terme car elle est destinée à accueillir à moyen terme la nouvelle flotte de bus électriques de la STIB.

Pour ce même site, la STIB a obtenu l'accord des organes de gestion pour la construction de deux bâtiments de tankage/lavage. Le marché comprend également les travaux d'électricité générale, les travaux d'éclairage et la mise en place des équipements électroniques de sécurisation, afin d'assurer l'exploitation des bus supplémentaires dès leur livraison.

Toujours en vue de la construction de ce nouveau dépôt, les administrateurs ont sélectionné le 19 novembre 2018 le bureau d'études et d'architectes en charge de la conception initiale du projet, de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises en rapport avec les besoins du projet, de l'interface entre la STIB et les entreprises en charge des travaux, de l'étude comparative des offres techniques et financières, du contrôle de la bonne exécution des travaux et des démarches en vue de l'introduction des dossiers de demande de permis.

Le 15 octobre 2018, le Conseil d'administration a approuvé un accord-cadre pour l'acquisition d'appareils de voie de type métro, qui permettent d'assurer la maintenance de ses appareils et d'acquérir les fournitures nécessaires aux différentes exécutions de projets prévus en 2019 et 2020, tels que le dépôt Erasme et ses accès, sa voie d'essais, le passage en métro lourd de l'axe Nord-Sud, les voies de remisage à la gare de l'Ouest...





## 7. Véhicules

Le Conseil d'administration a approuvé le 15 janvier 2018 un marché consistant en des missions de contrôle, de suivi et de reporting hebdomadaire concernant la construction des autobus hybrides Diesel électriques et électriques de diverses dimensions, chez les constructeurs d'autobus retenus par la STIB et leurs plus importants sous-traitants pour chaque marché autobus. Les adjudicataires contrôleront que la construction des autobus se fait dans le respect des spécifications techniques reprises dans les cahiers spéciaux des charges, le respect des procédures de production et de contrôle du constructeur ainsi que les règles de bonnes pratiques.

Le même jour, un marché semblable de contrôle, de surveillance et de suivi a été approuvé, afin de vérifier que la construction des trains de métro MR-M7, confiée à l'adjudicataire CAF, s'effectue selon les spécifications techniques du contrat.

Dans le cadre du programme Tram Nouvelle Génération (TNG) qui doit assurer le renouvellement progressif des plus anciens véhicules du réseau de tramway actuel et permettre d'augmenter la capacité de transport, les organes de gestion ont approuvé le 5 février 2018 un accord-cadre d'une durée de 12 ans pour l'étude, la construction, la fourniture et la mise en état de fonctionnement d'environ 175 trams d'une largeur de 2,30 m et de longueurs d'environ 32 m et 43 m. Les premiers trams TNG devraient être livrés vers la mi-2020.

Le 26 février 2018, le Conseil d'administration a approuvé l'accord-cadre pour l'étude, la construction, la fourniture, la mise en état de fonctionnement d'autobus standard «low floor» hybrides avec motorisations diesel Euro 6 et électrique (non plug-in). L'accord-cadre d'une durée de 5 ans porte sur une quantité estimée de maximum 350 autobus. La première commande ferme portera sur une quantité de 90 autobus. Le bus sélectionné utilise le système dit en parallèle c'est-à-dire qu'il utilise à la fois un moteur à combustion interne et un moteur électrique pour la propulsion. Le moteur à combustion et le moteur électrique sont tous deux raccordés directement et indépendamment à la transmission. L'une ou l'autre source d'alimentation – ou les deux – peuvent servir à propulser les roues du véhicule. Le moteur électrique tient également lieu de génératrice qui recharge le bloc-batterie pendant que le véhicule roule. Les véhicules hybrides à configuration en parallèle ont souvent conçus pour que le moteur à combustion fournisse la majeure partie de l'énergie aux vitesses élevées. Le moteur électrique fournit pour sa part la majeure partie de l'énergie établie par les commandes informatiques à basses vitesses. Durant les accélérations, les deux sources d'alimentation fonctionnent en parallèle.



Quelques mois plus tard, le 19 juin 2018, le Conseil a également donné son accord sur le marché pour l'étude, la construction, la fourniture et la mise en état de fonctionnement d'autobus articulés «low floor» hybrides avec motorisations diesel Euro 6 et électrique (non plug-in). Le modèle de bus sélectionné utilise un moteur à combustion interne pour alimenter une génératrice électrique, qui peut soit alimenter le moteur électrique qui propulse les roues, soit charger le bloc-batterie. Le moteur thermique est entièrement découplé mécaniquement des roues motrices. Toute l'énergie produite par le moteur est convertie en énergie électrique par la génératrice, qui alimente un ou plusieurs moteurs de traction électriques, en plus de recharger le dispositif d'accumulation d'énergie qui assure une alimentation supplémentaire. Le moteur électrique, à lui seul, assure le couple qui fait tourner les roues du véhicule. Étant donné que le moteur à combustion interne n'est pas directement relié aux roues, il peut fonctionner dans une plage optimale.

Le 19 mars 2018, anticipant la création à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'une Low Emission Zone en Région bruxelloise et donc l'interdiction de la circulation de véhicules diesel de la norme Euro 2, les administrateurs ont donné leur accord pour la conversion de bus Euro 2 en Euro 3, dont l'exploitation est autorisée jusqu'au 31 décembre 2019. La flotte de la STIB était encore composée de 114 bus à motorisation Euro 2, en service depuis une vingtaine d'années. Ils seront déclassés au fur et à mesure de la mise en service des nouveaux bus hybrides, dont la livraison était prévue entre octobre 2018 et avril 2019. Tous les bus Euro 2 ne pouvant pas être remplacés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il a donc fallu procéder à la conversion de la motorisation Euro 2 en une motorisation Euro 3. Le nombre total des conversions dépendra du rythme de la mise en service des nouveaux bus hybrides et doit garantir l'offre commerciale durant le renouvellement de la flotte.

A la meilleure connaissance du Conseil d'administration, il n'y a pas eu d'éléments significatifs à signaler entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le jour de validation du rapport par le Conseil.

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement en 2018.







1.200

VÉHICULES:  
MÉTROS, TRAMS  
ET BUS



# PERSPECTIVES 2019

## 1. Flotte

L'année 2019 sera une année importante pour la STIB en matière de renouvellement de matériel roulant bus. Vingt bus hybrides standard (complémentaires aux 90 bus réceptionnés en 2018) seront mis en service début 2019. Au printemps et en été, 75 bus hybrides articulés seront également mis en service, de même que 25 bus électriques opportunity charging (articulés).

Il n'y a pas de livraison de tramways et de métros prévues en 2019. L'exécution des marchés relatifs à ces matériels roulants est en cours. Soixante trams sont commandés et les premiers d'entre eux seront mis en service en 2020. Quarante-trois rames de métro sont également commandées, avec une mise en service à partir de début 2020.

## 2. Chantiers

Dans le cadre de l'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics en surface, les projets qui avaient commencé en 2018 seront finalisés en 2019.

Le chantier de la phase 2 du tram 9 (Arbre Ballon – Heysel) démarrera en février 2019 avec les impétrants. Il est prévu de commencer la pose des voies en août 2019. Le tram devrait être mis en service au printemps 2021.

Enfin, le chantier relatif à la construction d'un dépôt pour la ligne 5 du métro à Erasme se poursuit. L'année 2019 verra le début de la pose des voies et la finalisation du gros œuvre du bâtiment.

En ce qui concerne les chantiers internes à la STIB, deux pas importants seront franchis en 2019, puisque le début de l'exploitation du dépôt Marly à Neder-Over-Heembeek est prévu au 3<sup>e</sup> trimestre et que les premières équipes de maintenance rejoindront le site de maintenance centralisé de Haren, MCH (Maintenance Center Haren), au 4<sup>e</sup> trimestre.

## 3. Le Plan directeur bus

Après la création de deux lignes de tram en 2018, c'est principalement le réseau Bus qui fera l'objet d'importantes améliorations dans le cadre du Plan directeur Bus approuvé en 2018. L'arrivée des nouveaux véhicules, tant hybrides qu'électriques, sur le réseau permettront de créer de nouvelles lignes et de restructurer des lignes existantes, tout en améliorant les fréquences de passage à l'heure de pointe et en fiabilisant les temps de parcours.

## 4. Grands projets (métro)

Le projet de métro Nord-Sud est un projet prioritaire pour la STIB.

En ce qui concerne l'extension du métro vers Schaerbeek et Evere, la maîtrise d'ouvrage est confiée à Beliris et la STIB s'implique dans le pilotage du projet. L'étude d'incidences du permis Tunnel-Station-Dépôt commencera en juin 2019. L'année sera aussi consacrée à la réalisation d'études détaillées diverses et la rédaction de cahiers spéciaux des charges. L'année 2019 verra également la réalisation de travaux de déviation des réseaux concessionnaires au droit des futures stations et la démolition du Médical Center INFRABEL à la gare du Nord pour le projet d'arrière-gare du Nord (métro Nord-Albert).

Concernant la partie Nord-Albert (conversion du préméto en métro), le permis pour la station Toots Thielemans (projet Constitution) sera octroyé en 2019, de sorte que les travaux de déviation des réseaux concessionnaires, les travaux préparatoires dans le Palais du Midi, ainsi que la commande du marché de travaux pourront avoir lieu. Le permis pour la station Albert a été obtenu en 2018, de sorte que les travaux peuvent démarrer, afin de transformer la station de préméto en station multimodale pour les trams 3, 4 et 51 ainsi que pour la future ligne de métro 3. Pour cette station, les travaux d'impétrants sont prévus au 2<sup>e</sup> semestre 2019.

La STIB continuera de travailler à une augmentation importante de la capacité des lignes de métro 1 et 5, en mettant en œuvre l'accord-cadre attribué en 2016 en matière de signalisation de sécurité.

## 5. Évolution de la mobilité

La mobilité évolue et la STIB a un rôle important à jouer dans cette évolution.

La STIB s'est engagée dans le processus de développement d'un MaaS (Mobility as a Service) avec la Région. Le MaaS est un service qui facilitera la vie du client qui souhaite combiner les transports publics avec d'autres solutions de transport (comme le vélo partagé ou le taxi par exemple). Ce service constitue une réelle alternative à l'usage et la possession d'une voiture en ville. La STIB continuera d'étudier en 2019 comment proposer de tels services à ses clients, et plus généralement aux Bruxellois et navetteurs, et compte tester des premiers services cette année.

La STIB démarrera également un test de véhicules autonomes au printemps 2019 dans le cadre d'un premier contrat d'un an.

## 6. Qualité de service

Après une quinzaine d'années de certification européenne réussie de ses lignes et services commerciaux sous le label NF Service, la STIB s'est engagée en 2018 dans la voie de la certification globale de son réseau. La première certification réseau de la STIB, mettant concrètement la totalité du parcours du client au centre de l'évaluation de la qualité de service, aura lieu au printemps 2019.

## 7. Nouveau contrat de gestion

La Région de Bruxelles-Capitale et la STIB concluront, début de l'année 2019 un nouveau contrat de gestion d'une durée de cinq ans. Ce contrat aura effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce contrat décrit les missions et objectifs de la STIB et vise notamment la mise en œuvre, pour la durée du contrat, du Plan pluriannuel d'investissement décidé par le Gouvernement.



## Décharge

*Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.*

Fait à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2019.

L'Administrateur-directeur général,  
Brieuc de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,  
Thomas RYCKALTS









# COMPTES ANNUELS

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

---

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

## Compte de fonctionnement

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2018	2017
<b>I.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>606.144.573,09</b>	<b>582.197.751,63</b>
A	Trafic		
	• recettes directes	215.765.242,65	208.692.616,91
	• dotation pour tarifs préférentiels	60.652.000,00	60.652.000,00
B	Recettes de publicité	7.190.365,38	7.257.231,27
C	Recettes de location	7.342.185,55	6.683.259,60
D	Autres recettes d'exploitation	33.920.216,23	25.810.884,93
	Recettes non récurrentes	187.151,97	19.038,47
E	Recettes de placements financiers	796.137,17	537.419,82
F	Dotation globale affectée au fonctionnement	274.968.000,00	267.070.000,00
G	Dotation diversité	301.750,00	298.750,00
H	Dotation de Bonus-Malus	5.021.524,14	5.176.550,63
<b>II.</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>587.841.412,65</b>	<b>583.208.911,02</b>
A	Charges du personnel	458.189.167,67	445.823.822,71
B	Énergies		
	• combustibles	11.087.098,75	10.860.261,01
	• énergie électrique	13.241.036,49	14.688.347,71
C	Matières consommées	23.495.931,13	16.531.685,42
D	Fournitures extérieures		
	• biens et services (hors leasing)	63.800.710,87	57.480.865,98
	• leasing (informatique et automobiles)	2.543.362,19	3.286.208,92
E	Charges fiscales	8.843.396,05	8.003.487,93
F	Provisions légales prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	-7.355.180,29	9.442.560,74
	Provisions pour heures à récupérer	853.151,79	1.545.027,89
	Provisions pour risques et charges	-9.850.427,82	7.465.258,72
G	Fonds d'assurance	6.024.915,95	6.207.150,55
H	Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	9.824.947,11	1.180.013,51
I	Frais financiers courants	868.131,33	674.058,91
J	Charges non récurrentes	6.275.171,43	20.161,02
<b>RÉSULTATS (I - II)</b>		<b>18.303.160,44</b>	<b>-1.011.159,39</b>

## Compte d'investissement

COMPTE D'INVESTISSEMENT		2018	2017
<b>I.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>213.674.526,21</b>	<b>197.773.734,31</b>
A	Dotation couvrant les charges d'intérêts	2.287.292,86	2.429.514,69
B	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	182.236.464,94	166.457.238,72
C	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	28.365.516,24	28.158.476,93
D	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653.979,48	653.979,48
F	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'assemblée générale	0,00	0,00
F	Plus-value sur immobilisations financières	110.280,64	0,00
G	Intérêts dépôt gagé	20.992,05	74.524,49
<b>II.</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>212.927.382,31</b>	<b>197.297.764,52</b>
A	Charges d'intérêts	2.308.284,91	2.504.039,18
	• Intérêts totaux	2.287.292,86	2.429.514,69
	• Frais afférents aux dettes d'investissement	20.992,05	74.524,49
B	Charges du capital	210.619.097,40	194.793.725,34
	• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	181.118.203,36	165.337.009,33
	• Charges sur emphytéose	974.699,94	1.036.485,07
	• Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	28.365.516,24	28.158.476,93
	• Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	143.561,64	83.744,32
	• Réductions de valeurs sur immobilisations financières	17.116,22	178.009,69
	• Moins value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	0,00
<b>RÉSULTATS (I - II)</b>		<b>747.143,90</b>	<b>475.969,79</b>



## Bilan au 31 décembre 2018

ACTIFS IMMOBILISÉS		2018	2017
<b>I.</b>	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II.</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>38.629.640,22</b>	<b>35.870.132,72</b>
<b>III.</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1.971.436.691,96</b>	<b>1.792.574.227,44</b>
A	Terrains et constructions	901.688.764,76	653.200.248,36
B	Installations, machines et outillages	120.696.700,07	138.593.192,98
C	Mobilier et matériel roulant	621.408.946,91	623.789.418,22
D	Location-financement et droits similaires	139.066.565,71	143.720.700,27
E	Autres immobilisations corporelles	12.303.513,43	39.456.502,56
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	176.272.201,08	193.814.165,05
<b>IV.</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>91.494.693,79</b>	<b>92.006.765,72</b>
A	Entreprises liées	73.416.500,00	73.416.500,00
B	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55	1.144.408,91
C	Autres immobilisations financières		
1.	Actions et parts	68.515,97	85.632,19
2.	Créances et cautionnements en numéraire	16.754.988,27	17.360.224,62
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<b>V.</b>	<b>CRÉANCES À PLUS D'UN AN</b>	<b>1.077.147,75</b>	<b>1.220.407,65</b>
B	Autres créances	1.077.147,75	1.220.407,65
<b>VI.</b>	<b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</b>	<b>34.740.419,10</b>	<b>26.565.676,60</b>
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	30.425.055,43	26.828.923,57
2.	En-cours de fabrication	4.315.363,67	-263.246,97
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
<b>VII.</b>	<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b>	<b>504.956.910,22</b>	<b>422.833.651,04</b>
A	Créances commerciales	55.916.771,75	58.934.263,00
B	Autres créances	449.040.138,47	363.899.388,04
<b>VIII.</b>	<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
B	Autres placements	0,00	0,00
<b>IX.</b>	<b>VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>2.871.430,28</b>	<b>9.612.224,10</b>
<b>X.</b>	<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>19.839.919,66</b>	<b>16.924.360,85</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2.665.046.852,98</b>	<b>2.397.607.446,12</b>



## Bilan au 31 décembre 2018

CAPITAUX PROPRES		2018	2017
<b>I.</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>37.000.000,00</b>	<b>37.000.000,00</b>
A	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
<b>IV.</b>	<b>RÉSERVES</b>	<b>92.433.317,04</b>	<b>72.421.765,77</b>
A	Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D	Réserves disponibles		
	• Fonds d'investissement	88.358.125,98	68.346.574,71
	• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54	127.297,54
	• Autres réserves disponibles	247.893,52	247.893,52
<b>V.</b>	<b>BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>VI.</b>	<b>SUBSIDES EN CAPITAL</b>	<b>1.981.068.735,11</b>	<b>1.797.872.103,88</b>

## PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

<b>VII.</b>	<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>178.103.824,41</b>	<b>196.140.185,64</b>
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	120.680.715,04	127.865.252,29
B	Charges fiscales	0,00	0,00
C	Risques et charges	18.840.542,00	11.110.542,00
D	Autres risques et charges		
	• Provision pour sinistres à régler aux tiers	13.268.969,19	14.952.874,10
	• Provision heures à récupérer	13.332.134,33	12.478.982,54
	• Provision pour litiges en cours	5.141.027,16	22.562.083,16
	• Provision pour litige social	964.129,13	1.197.143,55
	• Provision environnementale	5.876.307,56	5.973.308,00

## DETTES

<b>VIII.</b>	<b>DETTES À PLUS D'UN AN</b>	<b>66.994.388,95</b>	<b>57.624.108,28</b>
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	57.550.894,88	1.776.831,21
	4. Établissements de crédit	9.400.000,00	55.800.000,00
C	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D	Autres dettes	43.494,07	47.277,07
<b>IX.</b>	<b>DETTES À UN AN AU PLUS</b>	<b>262.697.216,30</b>	<b>189.930.734,34</b>
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	49.125.936,33	4.616.421,26
B	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs	123.191.413,35	94.339.436,84
D	Acomptes reçus	1.973.860,35	1.970.628,20
E	Dettes fiscales, salariales et sociales	87.449.041,67	88.065.726,61
F	Autres dettes	956.964,60	938.521,43
<b>X.</b>	<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>46.749.371,17</b>	<b>46.618.548,21</b>

<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2.665.046.852,98</b>	<b>2.397.607.446,12</b>
------------------------	-------------------------	-------------------------

Arrêté par le Conseil d'administration en séance du 1<sup>er</sup> avril 2019

L'Administrateur-directeur général,  
Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,  
Thomas RYCKALTS

## Examen du bilan au 31 décembre 2018

## ACTIFS IMMOBILISÉS

<b>I.</b>	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
	Frais de restructuration	9.814.152,39
	Amortissement	-9.814.152,39
<b>II.</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>38.629.640,22</b>
	Frais de développement	82.481.631,67
	Amortissement sur frais de recherches et développement	-58.252.296,92
	Licences, concessions et droits d'usage	26.494.843,84
	Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage	-12.094.538,37
<b>III.</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1.971.436.691,96</b>
<b>A</b>	<b>Terrains et constructions</b>	<b>901.688.764,76</b>
	• Terrains	63.395.291,70
	• Constructions	414.141.496,88
	- Bâtiments	730.982.212,97
	- Amortissement	-316.840.716,09
	• Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	424.151.976,18
	- Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	897.702.170,19
	- Amortissement	-473.550.194,01
<b>B</b>	<b>Installations, machines et outillage</b>	<b>120.696.700,07</b>
	- Installations, machines et outillage	451.247.651,66
	- Amortissement	-330.550.951,59
<b>C</b>	<b>Mobilier, matériel roulant et pièces unbw</b>	<b>621.408.946,91</b>
	• Mobilier et matériel de bureau	1.955.765,96
	- Mobilier et matériel de bureau	30.964.551,14
	- Amortissement	-29.008.785,18
	• Matériel roulant d'exploitation	619.453.180,95
	- Rames de métro	625.861.844,92
	- Amortissement	-450.458.187,70
	- Tramway	651.205.422,79
	- Amortissement	-321.039.403,00
	- Autobus	224.864.288,27
	- Amortissement	-130.308.923,61
	- Autre matériel roulant	49.085.892,77
	- Amortissement	-29.757.753,49
<b>D</b>	<b>Location-financement et droits similaires</b>	<b>139.066.565,71</b>
	• Machines/Outillage	0,00
	- Machines/Outillage	72.112,22
	- Amortissement	-72.112,22
	• Rames de métro	0,00
	- Rames de métro	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Tramways	139.066.565,71
	- Tramways	162.894.709,34
	- Amortissement	-23.828.143,63
<b>E</b>	<b>Autres immobilisations corporelles:</b>	<b>12.303.513,43</b>
	• Bâtiments pris en location	215.602,07
	- Bâtiments pris en location	374.525,63
	- Amortissement	-158.923,56
	• Commerces stations	769.691,35
	- Commerces stations	1.012.428,18
	- Amortissement	-242.736,83
	• Terrains et bâtiments donnés en location	886.065,97
	- Terrains donnés en location	457.666,42
	- Bâtiments donnés en location	604.265,30
	- Amortissement	-175.865,75
	• Matériel roulant	0,00
	- Matériel roulant	700.558,97
	- Amortissement	-700.558,97

## Examen du bilan au 31 décembre 2018

## ACTIFS IMMOBILISÉS (SUITE)

• Terrains cédés en emphytéose	10.432.154,04
- Terrains cédés en emphytéose	10.659.460,00
- Réduction de valeur	-227.305,96
• Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Amortissement	0,00
<b>F Immobilisations en cours et acomptes versés</b>	<b>176.272.201,08</b>
<b>IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>91.494.693,79</b>
<b>A Entreprises liées</b>	<b>73.416.500,00</b>
a) CITEO SADP - Acquisition	73.416.500,00
<b>B Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</b>	<b>1.254.689,55</b>
a) TRANSURB CONSULT - Acquisition	495.787,05
b) OPTIMOBIL - Acquisition	49.500,00
c) BELGIAN MOBILITY CARD - Acquisition	709.402,50
<b>C Autres immobilisations financières</b>	<b>68.515,97</b>
a) TRANSAMO - Acquisition	129.600,00
TRANSAMO - Réduction de valeur	-61.084,03
b) CREDIT OUVRIER - Acquisition	23.761,24
CREDIT OUVRIER - Réduction de valeur	-23.761,24
<b>D Créances et cautionnements en numéraire</b>	<b>16.754.988,27</b>

## ACTIFS CIRCULANTS

<b>V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN</b>	<b>1.077.147,75</b>
B Autres créances	1.077.147,75
<b>VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</b>	<b>34.740.419,10</b>
<b>A Stocks</b>	<b>34.740.419,10</b>
1. Approvisionnements	30.425.055,43
2. Fabrications et travaux en cours	4.315.363,67
<b>VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b>	<b>504.956.910,22</b>
<b>A Créances commerciales</b>	<b>55.916.771,75</b>
• Clients	53.951.830,05
• Fournisseurs (débiteurs)	71.153,55
• Factures à établir	884.764,57
• Note de crédit à recevoir	991.341,05
• Acomptes versés	0,00
• Créances douteuses	17.682,53
<b>B Autres créances</b>	<b>449.040.138,47</b>
• Personnel	295.299,29
• T.V.A. à récupérer	14.772.632,79
• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
• Rémunérations du personnel détaché	-39.680,19
• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	414.189.703,14
• Divers	19.822.183,44
<b>VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>0,00</b>
<b>IX. VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>2.871.430,28</b>
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>19.839.919,66</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2.665.046.852,98</b>

## Examen du bilan au 31 décembre 2018

## CAPITAUX PROPRES

<b>I. CAPITAL</b>	<b>37.000.000,00</b>
<b>IV. RÉSERVES</b>	<b>92.433.317,04</b>
A Réserve légale	3.700.000,00
D Réserves disponibles	88.733.317,04
• Fonds d'investissement	88.358.125,98
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54
• Autres réserves disponibles	247.893,52
<b>V. BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS</b>	<b>0,00</b>
<b>VI. SUBSIDES EN CAPITAL</b>	<b>1.981.068.735,11</b>

## PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

<b>VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>178.103.824,41</b>
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	120.680.715,04
B Provision pour charges fiscales	0,00
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	18.840.542,00
D Autres risques et charges	38.582.567,37
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	13.268.969,19
• Provision pour litiges en cours	5.141.027,16
• Provision pour heures à récupérer	13.332.134,33
• Provision pour litige social	964.129,13
• Provision environnementale	5.876.307,56

## DETTES

<b>VIII. DETTES À PLUS D'UN AN</b>	<b>66.994.388,95</b>
A Dettes financières	66.950.894,88
3. Dettes de location-financement et assimilés	57.550.894,88
4. Établissements de crédit :	
Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	9.400.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	43.494,07
<b>IX. DETTES À UN AN AU PLUS</b>	<b>262.697.216,30</b>
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année :	49.125.936,33
• Dettes de location-financement mobilier	2.725.936,33
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2018 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	46.400.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	123.191.413,35
D Acomptes reçus	1.973.860,35
E Dettes fiscales, salariales et sociales	87.449.041,67
F Autres dettes	956.964,60
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>46.749.371,17</b>

<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2.665.046.852,98</b>
------------------------	-------------------------



## SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2017	Remboursement au cours de l'année 2018	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2018	Remboursement au cours de l'année 2019	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2019	Montant à rembourser à partir du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	4.200.000,00	1.400.000,00	2.800.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	12.000.000,00	2.000.000,00	10.000.000,00	2.000.000,00	8.000.000,00	8.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>816.054.912,57</b>	<b>59.200.000,00</b>	<b>3.400.000,00</b>	<b>55.800.000,00</b>	<b>46.400.000,00</b>	<b>9.400.000,00</b>	<b>9.400.000,00</b>	<b>0,00</b>

## Résultats au 31 décembre 2018

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2018	2017
<b>II.</b>	<b>COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>985.745.178,04</b>	<b>967.527.544,27</b>
A	Approvisionnements et marchandises	44.752.798,52	42.680.719,10
	1. Achats et sous-traitances générales	55.234.249,34	45.429.015,12
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-10.481.450,82	-2.748.296,02
B	Services et biens divers	153.943.211,30	143.449.100,80
C	Rémunérations, charges sociales et pensions	564.433.406,38	559.353.074,37
D	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	206.867.083,45	188.504.615,85
E	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	14.992.250,00	67.125,82
F	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-18.036.361,23	19.324.834,76
G	Autres charges d'exploitation	12.374.056,55	14.044.168,23
H	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I	Charges d'exploitation non récurrentes	6.418.733,07	103.905,34

### RÉSULTATS FINANCIERS

<b>V.</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>3.272.390,32</b>	<b>3.913.608,06</b>
A	Charges des dettes récurrentes	2.330.909,45	2.530.223,72
B	Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	8.729,48	-305,39
C	Autres charges financières récurrentes	915.635,17	1.205.680,04
D	Charges financières non récurrentes	17.116,22	178.009,69

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

<b>X.</b>	<b>IMPÔTS</b>	<b>776.707,28</b>	<b>866.451,65</b>
-----------	---------------	-------------------	-------------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>989.794.275,64</b>	<b>972.307.603,98</b>
--------------------------	-----------------------	-----------------------

### RÉSULTAT DE L'EXERCICE

<b>XI.</b>	<b>BÉNÉFICE</b>	<b>20.011.551,27</b>	<b>-535.189,60</b>
------------	-----------------	----------------------	--------------------

## Résultats au 31 décembre 2018

### RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2018	2017
<b>I. VENTES ET PRESTATION</b>	<b>794.918.565,53</b>	<b>773.461.260,25</b>
A Chiffre d'affaires: recettes du trafic	276.417.242,65	269.344.616,91
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	4.578.610,64	-977.103,80
C Production immobilisée	61.688.868,54	57.208.603,71
D 1. Autres produits d'exploitation	177.078.691,73	180.796.104,96
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	274.968.000,00	267.070.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	187.151,97	19.038,47

### RÉSULTATS FINANCIERS

<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>214.887.261,38</b>	<b>198.311.154,13</b>
A Produits des immobilisations financières récurrentes	34.048,05	103.492,49
B Produits des actifs circulants récurrents	730.476,36	496.929,29
C Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	214.012.456,33	197.710.732,35
D Autres produits financiers non récurrents	110.280,64	0,00

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1.009.805.826,91</b>	<b>971.772.414,38</b>
---------------------------	-------------------------	-----------------------

### AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A Résultat à affecter		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	20.011.551,27	-535.189,60
C Affectation aux capitaux propres		
1. Fonds d'investissement	20.011.551,27	-535.189,60
F Bénéfice à distribuer		
3. Autres allocataires		



## Annexe

## I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
<b>Valeur d'acquisition</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	67.058.708,14	21.516.456,21	1.359.740.312,13	438.857.118,58
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	59.917.808,22	0,00
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	12.794.761,01	402.013,37
- Transferts d'une rubrique à une autre	25.237.075,92	4.978.387,63	285.216.315,52	12.792.546,45
• Au terme de l'exercice	92.295.784,06	26.494.843,84	1.692.079.674,86	451.247.651,66
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	45.332.605,76	7.372.425,87	706.540.063,77	300.263.925,60
• Mutations de l'exercice				
- Actés	22.733.843,55	4.722.112,50	74.257.575,71	30.671.772,67
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	8.880.036,50	384.746,68
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	18.473.307,12	0,00
• Au terme de l'exercice	68.066.449,31	12.094.538,37	790.390.910,10	330.550.951,59
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	24.229.334,75	14.400.305,47	901.688.764,76	120.696.700,07

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
<b>Valeur d'acquisition</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	1.527.583.331,03	162.966.821,56	58.394.283,17	193.814.165,05
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	790.788,46	0,00	0,00	332.108.409,87
- Cessions et désaffectations	11.842.053,91	0,00	561.492,68	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	65.449.934,31	0,00	-44.023.885,99	-349.650.373,84
• Au terme de l'exercice	1.581.981.999,89	162.966.821,56	13.808.904,50	176.272.201,08
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	903.793.912,81	19.246.121,29	18.937.780,61	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	68.448.576,76	4.654.134,56	1.522.629,34	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	11.669.436,59	0,00	481.711,76	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	-18.473.307,12	0,00
• Au terme de l'exercice	960.573.052,98	23.900.255,85	1.505.391,07	0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	621.408.946,91	139.066.565,71	12.303.513,43	176.272.201,08



**IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)**

<b>1. Participations, actions et parts (rubrique 280/2/4)</b> .....	74 739 705,52
• Montant au terme de l'exercice précédent .....	74 646 541,10
• Mutation de l'exercice:	
- Acquisitions .....	0,00
- Cessions .....	0,00
- Réduction de valeur sur participation (dotations) .....	-17 116,22
- Réduction de valeur sur participation (reprises) .....	110 280,64
- Transfert d'une rubrique à l'autre .....	0,00
<b>2. Créances (rubrique 288 Garanties)</b> .....	16 754 988,27
• Montant au terme de l'exercice précédent .....	17 360 224,62
• Mutations de l'exercice	
- Augmentations .....	632 446,97
- Remboursements .....	-1 237 683,32

**VIII. SITUATION DU CAPITAL**

Le capital est de 37 millions d'EUR pour 140.000 parts sociales..... 37.000.000,00

**IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif) .....	13.268.969,19
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubriques 16).....	164.834.855,22

**X. ÉTAT DES DETTES**

<b>Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an</b> .....	116.120.325,28
• Durée résiduelle d'un an au plus:	49.125.936,33
- Établissements de crédit - dettes en compte emprunt .....	46.400.000,00
- Dettes de location-financement et assimilés .....	2.725.936,33
• Durée résiduelle de plus d'un an mais de cinq ans au plus:	66.994.388,95
- Établissements de crédit .....	9.400.000,00
- Autres dettes .....	43.494,07
- Dettes de location-financement et assimilés .....	57.550.894,88
• Durée résiduelle de plus de cinq ans:	0,00
- Établissements de crédit .....	0,00
- Autres dettes .....	0,00
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b> .....	55.800.000,00
• Dettes à plus d'un an:	
- Établissements de crédit .....	9.400.000,00
• Dettes à un an au plus:	
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....	46.400.000,00
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....	87.449.041,67
• Impôts (rubriques 450/3 du passif)	
- Dettes fiscales non échues .....	9.442.145,74
• Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
- Dettes envers l'Office national de sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales.....	78.006.895,93

<b>XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)</b>	<b>46.749.371,17</b>
Charges à payer	50.908,00
Intérêts courus non échus	518.415,10
Produits à reporter - SEB Lease	8.471.425,00
Factures établies par anticipation	0,00
Loyers encaissés anticipativement	26.277,90
Recettes du trafic encaissées d'avance	37.682.345,17

**XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

<b>Effectif au 31 décembre 2018</b>	<b>9.037</b>
- Ouvriers	6.393
- Employés	2.430
- Personnel de direction	214

<b>Total des charges de rémunérations</b>	<b>564.433.406,38</b>
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-12.054.525,70

<b>Charges de rémunérations totales nettes</b>	<b>552.378.880,68</b>
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation;	457.675.419,53
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'Administration régionale;	9.487.542,28
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité;	54.676.335,95
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators;	1.723.171,04
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement;	28.291.180,58
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charges des tiers;	525.231,30
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00

**Ventilation des charges entre actifs et non actifs**

• <b>Charges relatives au personnel actif</b>	<b>533.054.002,84</b>
Rémunérations payées pendant l'année	378.470.052,73
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 12.054.525,70 EUR). Elles comprennent:	108.079.582,72
- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs;	
- les charges des accidents du travail;	
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis;	
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiques;	
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale;	
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements S.N.C.B.;	
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail;	
- les indemnités compensatoires de préavis;	
- les frais d'entretien des vêtements de travail.	

Le total des charges sociales de caractère légal représente 28,56 % des rémunérations.

Autres avantages conventionnels accordés au personnel	46.504.367,39
- masse d'habillement	1.273.901,94
- secours en cas de maladie	4.897.793,65
- tickets - restaurants	13.095.246,29
- assurance hospitalisation	3.844.937,69
- assurance groupe pension	18.150.761,19
- assurance maladie-invalidité (cami)	430.039,97
- service social	3.230.676,28
- primes diverses	782.769,02
- allocation au fonds syndical	1.297.386,04
- allocation d'attente réduite à charge de l'O.N.Em.	-251.630,00
- provisions primes diverses	-247.514,68

Ces avantages extra-légaux représentent 12,29 % des rémunérations.

• <b>Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiaire du système de départ anticipé)</b>	<b>19.324.877,84</b>
Les charges relatives au personnel non actif couvrent:	
- l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage;	19.273.012,24
- l'allocation complémentaire aux agents pensionnés ainsi qu'aux veuves et orphelins;	51.865,60

L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 5,11 % des rémunérations.

• <b>Réductions de valeur</b> .....	14.992.250,00
Stocks et commandes en cours	
- Dotations .....	6.885.318,96
- Reprises .....	0,00
Créances commerciales	
- Dotations .....	9.078.355,80
- Reprises .....	-971.424,76
• <b>Provisions pour risques et charges</b> .....	-18.036.361,23
- Dotations .....	27.581.929,81
- Utilisations et reprises .....	-45.618.291,04
• <b>Autres charges d'exploitation</b> .....	12.374.056,55
- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	8.067.354,20
- Autres charges .....	4.306.702,35

### XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

• <b>Autres produits financiers</b> .....	212.889.274,04
- Subsidés en capital .....	210.601.981,18
- Subsidés en intérêts .....	2.287.292,86
- Solde dotation globalisée .....	0,00
- Autres produits financiers .....	0,00
• <b>Réductions de valeurs sur actifs circulants</b> .....	8.729,48
- Dotations .....	37.941,48
- Reprises .....	-29.212,00

### XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés .....	776.707,28
--	------------

### XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

• <b>Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte</b>	
- à l'entreprise (déductible) .....	111.618.119,15
- par l'entreprise .....	80.206.128,12
• <b>Montants retenus à charge de tiers</b>	
- précompte professionnel .....	74.119.123,82
- précompte mobilier .....	769.959,60

### XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

• <b>Engagements au 31 décembre 2018</b>	
- engagements d'acquisition .....	924.444.730,07
- engagement et recours liés aux produits dérivés .....	2.440.969,00
- cautions reçues de tiers .....	189.448.992,55
- cautionnements donnés pour notre compte .....	688.981,15
- créanciers de loyers et redevances .....	1.454.392,98
- engagements de la Région .....	60.687.836,41
- valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs .....	1.305.808,80
- dette garantie par la Région .....	56.158.483,97

#### • Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux au fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élèvent au 31/12/2018 à 274.142.341,31 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.

**XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

BENEFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (EN €)
BARGHOUTI Rachid	Administrateur	738,01
COPPENS Dario	Administrateur	225,43
de MEEÛS Briec	Administrateur - directeur général	0,00
DE VALKENEER Delphine	Administrateur	845,84
DELBECQUE Denis	Administrateur	956,07
DÖNMEZ Ibrahim	Administrateur	529,55
ECKER Christian	Administrateur	2.268,70
ELOY Emilie	Administratrice	421,72
HACKEN Laurent	Administrateur	1.166,93
HENDERICK Vincent	Administrateur	2.165,67
LAUWERS Kris	Directeur général adjoint	0,00
LIBERT Valérie	Administratrice	1.061,50
LOBJOIS Morgane	Administratrice	527,15
MARGAUX Odile	Administratrice	2.371,73
MONSEMPO Ntonga	Administrateur	1.059,10
MOSTEFA Lotfi	Vice- président	0,00
POLET Yonnet	Vice- président	8.430,00
RYCKALTS Thomas	Président	9.960,00
TEMMERMAN Sofie	Administratrice	742,81
THOMMES Lara	Administratrice	213,26
TIMMERMANS Robert	Administrateur	2.477,16
VANHAVERBEKE Lieselot	Administratrice	428,92

**Avantages et frais de représentation payés par la STIB**

En application de la note GM n° CA-11/2014 du 21.10.2014, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

Le président du Conseil d'administration dispose annuellement d'un budget maximum de 5.000 € destiné à couvrir les frais de représentation qu'il aurait à exposer dans l'exercice de son mandat, les frais de représentation de la STIB à l'étranger non compris.

Le président du conseil d'administration n'a pas utilisé ce budget en 2018.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du Gouvernement et tous les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un libre-parcours sur le réseau de la STIB.

**Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Par arrêté du 7 septembre 2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, le Gouvernement de la RBC a fixé des limites avec montants maximum.

Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

L'arrêté d'exécution conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de l'article 5 de la nouvelle ordonnance conjointe, adopté le 4 octobre 2018, fixe les limites avec des montants maximum des rémunérations, des avantages de toutes nature et des frais de représentation. Cet arrêté est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION**

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

**Frais de restructuration**

La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

**Immobilisations financières**

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi que les créances et cautionnements en numéraire et les sommes déposées à titre de garanties.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.



IMMOBILISATIONS	DURÉE DE VIE	% / AN
<b>Frais de recherche et développement</b>	5 ans	20
	1 an	100
<b>Concessions, brevets, licences</b>	5 ans	20
	1 an	100
<b>Terrains et constructions</b>		
- Terrains	illimitée	
<b>Bâtiments</b>		
- Acquisitions	40 ans	2,5
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
- Appointements	1 an	100
- Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
- Agences commerciales - transformations	10 ans	10
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
<b>Réseaux (1)</b>		
- Voies	25 ans	4
- Lignes	10 ans	10
- Câbles et sous-stations	20 ans	5
- Câbles et sous-stations- transformations	10 ans	10
- Signalisation	20 ans	5
- Signalisation - transformations	10 ans	10
- Site propre bus	10 ans	10
- Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
<b>Installations, machines et outillages</b>		
- Gros équipements	20 ans	5
- Machines et équipements	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
- Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
- Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
- Outillage divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
- Informatique de gestion	5 ans	20
<b>Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)</b>		
- UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
- UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
- UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
- UNBW Trams 3000	13 ans	7,7
- UNBW Bus standard / articulés / A500	1 an	100
- UNBW Bus A300 Diesel	2 ans	50,0
- UNBW Bus A300 Gaz	1 an	100
- UNBW Bus Jonckheere	5 ans	20,0
- UNBW Midibus A308	6 ans	16,7
- UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
- UNBW Minibus	1 an	100
- UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles, ...)	9 ans	11,1
<b>Mobilier et matériel de bureau</b>		
- Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
<b>Métro</b>		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie $\geq$ 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25,0
- Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
<b>Tramways</b>		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie $\geq$ 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
<b>Autobus</b>		
- Acquisitions	13 ans	7,7
- Transformations d'une durée de vie $\geq$ 6 ans	6 ans	16,6
- Transformations d'une durée de vie $<$ 6 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100

<b>Minibus handicapés</b>		
- Acquisitions	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie ≥ 4 ans	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 4 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
<b>Véhicules utilitaires ferrés</b>		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25,0
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
<b>Véhicules utilitaires sur pneu</b>		
- Acquisitions	10 ans	10
- Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans	5 ans	20
- Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
<b>Automobiles</b>		
	5 ans	20
<b>Matériel ferré détenu en leasing</b>		
	35 ans	2,9
<b>Bâtiments pris en location</b>		
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10

**(1) Réseaux**

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et site bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé. Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

**(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)**

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement. Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la commande. L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock mais avec valorisation non plus en stock mais dans les présentes immobilisations. Les pièces UNBW ont alors été triées en différentes catégories selon le type de matériel auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.

**Stocks**

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement. Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
stock consommé en < 3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.

#### Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

#### Provision pour risques et charges

Cette provision de 18.840.542 EUR couvre le coût probable des déménagements liés aux regroupements des ateliers de la direction technique du matériel roulant sur le site de Haren, du déplacement du terminus Van Haelen et des frais de stabilité de Demets, des expropriations pour Métro Nord, de la location temporaire de sites pour remisage de nouveaux véhicules (trams).

#### Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 13.268.969,19 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2019 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10% des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

#### Provision pour heures à récupérer, jours de garde et autres

Une provision de 13.332.134,33 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

#### Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 119.951.055,54 EUR actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2018, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

#### Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 6.105.156,29 EUR.

#### Provision environnementale

Cette provision s'élève à 5.876.307,56 EUR.

#### Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement. Les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyés dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

**Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale**

## XXbis. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Néant

## XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.

## Bilan social

### I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
<b>1 Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	7.964,9	7.207,5	757,4
Temps partiel	966,6	783,8	182,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	8.690,9	7.802,5	888,4
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	13.179.713	11.768.165	1.411.547
Temps partiel	1.150.126	1.026.947	123.178
Total	14.329.838	12.795.112	1.534.726
Frais de personnel			
Temps plein	506.111.211,07	451.906.700,4	54.204.510,7
Temps partiel	44.165.719,13	39.435.570,61	4.730.148,52
Total	550.276.930,20	491.342.270,98	58.934.659,22
Montant des avantages accordés en sus du salaire	13.431.543,25	11.993.024,97	1.438.518,28
<b>2 Au cours de l'exercice précédent</b>			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	8.450,2	7.625,4	824,7
Nombre d'heures effectivement prestées	13.981.093	12.549.429	1.431.664
Frais de personnel	545.211.094,07	489.381.478,04	55.829.616,03
Montant des avantages accordés en sus du salaire	13.124.380,70	11.780.444,12	1.343.936,58

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
<b>3 À la date de clôture de l'exercice</b>			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	8.075	962	8.798,7
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	7.935	959	8.656,9
- Contrat à durée déterminée	140	3	141,8
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par sexe et niveau d'études			
- Hommes	7.291	778	7.881,3
de niveau primaire	2.712	492	3.087,5
de niveau secondaire	3.523	215	3.683,4
de niveau supérieur non universitaire	480	30	502,5
de niveau universitaire	576	41	608,0
- Femmes	784	184	917,4
de niveau primaire	134	46	166,2
de niveau secondaire	291	57	331,5
de niveau supérieur non universitaire	218	41	249,2
de niveau universitaire	141	40	170,5
• Par catégorie professionnelle			
- Personnel de direction	197	17	209,3
- Employés	2.056	374	2.328,2
- Ouvriers	5.822	571	6.261,2
- Autres	0	0	0,0

#### B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
<b>Au cours de l'exercice</b>		
Nombre moyen de personnes occupées	34,5	0
Nombre d'heures effectivement prestées	77 318	0
Frais pour l'entreprise	2 147 755,99	0



## II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
<b>A. ENTRÉES</b>			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	853	9	858,9
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	698	5	701,5
- Contrat à durée déterminée	155	4	157,4
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
<b>B. SORTIES</b>			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	466,00	132,00	557,6
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	382,00	132,00	473,6
- Contrat à durée déterminée	84,00	0,00	84,0
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par motif de fin de contrat			
- Pension	44,00	8,00	49,2
- Chômage avec complément d'entreprise	62,00	104,00	133,7
- Licenciement	113,00	6,00	117,1
- Autre motif	247,00	14,00	257,7
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

## III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>			
Nombre de travailleurs concernés	6.854	5.811	737
Nombre d'heures de formation suivies	324.850	5.812	36.094
Coût net pour l'entreprise		5.813	
- dont coût brut directement lié aux formations	19.306.833,00	58.131	2.145.204
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	58.132	0
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	58.133	0
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>			
Nombre de travailleurs concernés	0	5.831	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5.832	0
Coût net pour l'entreprise	0	5.833	0
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>			
Nombre de travailleurs concernés	0	5.851	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5.852	0
Coût net pour l'entreprise	0	5.853	0

# RAPPORT DU COMMISSAIRE

## À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant cinq exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.665.046.852,98 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 20.011.551,27.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe 6.20 des comptes annuels dans laquelle l'organe de gestion mentionne le traitement comptable de l'emphytéose « Belgolaise » au 31 décembre 2018. Sur base de l'information aujourd'hui disponible, il a été décidé de reconsidérer le traitement comptable et comptabiliser la transaction comme un leasing financier.

#### Autres points

La société a pris ces dernières années les mesures nécessaires visant à développer davantage l'organisation administrative et le contrôle interne. Nous recommandons de poursuivre ces efforts.

La STIB reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- > nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- > nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- > nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe de gestion a mené ou mènera les affaires de la société.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- > informations sur l'évolution des résultats ;
- > projets d'investissements ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas le sujet de ce rapport.

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque Nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat. Néanmoins, il est à noter que les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.



### Mentions relatives à l'indépendance

- > Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- > Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

### Autres mentions

- > En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous nous appuyons sur les confirmations de la direction et de tiers. La comptabilité est tenue conformément au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique.
- > La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- > Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 23 avril 2019

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisoren SCRL, commissaire, représenté par

M.	P. GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
MME	S. STEYAERT	



# RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

---

27 mai 2019

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire-reviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

---

Bruxelles, le 2 avril 2019.

P. BARETTE

W. STOEFS









# RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2018

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

---

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des commissaires et du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale des associés

---

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

## Principe de consolidation

L'ordonnance du 19 avril 2007 - avec prise d'effet au 31 mars 2007 - portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public «Citeo» ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 109 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

## Périmètre et méthodes de consolidation

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

- Dénomination - Adresse complète du Siège - Pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
<b>CITEO SA de droit public</b> Rue des Colonies 62 1000 BRUXELLES Belgique 0889.267.195	293.666	99,99%	31/12/2017	85.420.358	2.298
<b>TRANSURB TECHNIRAIL SA</b> Rue Ravenstein 60, boîte 18 1000 BRUXELLES 0413.393.907	200	8,00%	31/12/2017	6.919.255	2.097.761
<b>OPTIMOBIL SA</b> Rue Thérésienne 7 A 1000 BRUXELLES 0479.561.664	495	49,50%	31/12/2017	1.386.062	131.015
<b>BELGIAN MOBILITY CARD SA</b> Rue de l'Evêque 1 1000 BRUXELLES 0822.658.483	2.307	44,22%	31/12/2017	1.937.698	217.641
<b>TRANSAMO SA</b> Rue Camille Desmoulins 21 CS 70017 92789 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 France	96	4,8%	31/12/2017	1.427.416	353.471

## Méthode de consolidation

### Sociétés contrôlées

La STIB détient :  
99,99 % des parts de capital de Citeo. De ce fait, elle contrôle cette société.  
La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

### Autres participations

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur en cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2017.

## Commentaires sur les comptes annuels

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître un bénéfice de 20.012.708,09 EUR.

Ce résultat se ventile comme suit :

- > Un bénéfice de 20.011.551,27 EUR pour la STIB, dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- > un léger bénéfice de 1.156,82 EUR pour CITEO (contre 2.298,14 EUR en 2017) qui correspond essentiellement à la rémunération des avoirs bancaires. Ce faible résultat s'explique essentiellement par le niveau des taux.

## Autres informations

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 119, 1° à 5° du Code des sociétés), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 96 du Code des sociétés, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

## Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2018 de la STIB. Les écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2019.

L'Administrateur-directeur général,

Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,

Thomas RYCKALTS

## Bilan consolidé au 31 décembre 2018

ACTIFS IMMOBILISÉS		2018	2017
<b>I.</b>	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II.</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>38.629.640,22</b>	<b>35.870.132,72</b>
<b>III.</b>	<b>ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IV.</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1.971.436.691,96</b>	<b>1.792.574.227,44</b>
A	Terrains et constructions	901.688.764,76	653.200.248,36
B	Installations, machines et outillages	120.696.700,07	138.593.192,98
C	Mobilier et matériel roulant	621.408.946,91	623.789.418,22
D	Location-financement et droits similaires	139.066.565,71	143.720.700,27
E	Autres immobilisations corporelles	12.303.513,43	39.456.502,56
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	176.272.201,08	193.814.165,05
<b>V.</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>18.078.193,79</b>	<b>18.590.265,72</b>
A	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C	Autres entreprises		
1.	Participations, actions et parts	1.323.205,52	1.230.041,10
2.	Créances et cautionnements en numéraires	16.754.988,27	17.360.224,62
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<b>VI.</b>	<b>CRÉANCES À PLUS D'UN AN</b>	<b>1.077.147,75</b>	<b>1.220.407,65</b>
B	Autres créances	1.077.147,75	1.220.407,65
<b>VII.</b>	<b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</b>	<b>34.740.419,10</b>	<b>26.565.676,60</b>
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	30.425.055,43	26.828.923,57
2.	En-cours de fabrication	4.315.363,67	-263.246,97
B	Commandes en cours d'exécution		
<b>VIII.</b>	<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b>	<b>504.959.237,81</b>	<b>423.184.850,40</b>
A	Créances commerciales	55.916.771,75	58.934.263,00
B	Autres créances	449.042.466,06	364.250.587,40
<b>IX.</b>	<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>83.212.021,27</b>	<b>83.207.821,28</b>
B	Autres placements	83.212.021,27	83.207.821,28
<b>X.</b>	<b>VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>5.079.378,92</b>	<b>11.474.160,02</b>
<b>XI.</b>	<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>19.840.978,29</b>	<b>16.925.419,48</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2.677.053.709,11</b>	<b>2.409.612.961,31</b>

## Bilan consolidé au 31 décembre 2018

CAPITAUX PROPRES		2018	2017
<b>I. CAPITAL</b>			
A Capital souscrit		37.000.000,00	37.000.000,00
<b>IV. RÉSERVES</b>			
D Réserves consolidées		104.438.043,92	84.425.335,83
<b>V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS</b>		0,00	0,00
<b>VI. ÉCARTS DE CONVERSION</b>		0,00	0,00
<b>VII. SUBSIDES EN CAPITAL</b>		1.981.068.735,11	1.797.872.103,88
<b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>			
<b>VIII. INTÉRÊTS DE TIERS</b>		287,63	287,63
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>			
<b>IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		178.103.824,41	196.140.185,64
A Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs		120.680.715,04	127.865.252,29
B Charges fiscales		0,00	0,00
C Risques et charges		18.840.542,00	11.110.542,00
D Autres risques et charges			
- Provision pour sinistres à régler aux tiers		13.268.969,19	14.952.874,10
- Provision heures à récupérer		13.332.134,33	12.478.982,54
- Provision pour litiges en cours		5.141.027,16	22.562.083,16
- Provision pour litige social		964.129,13	1.197.143,55
- Provision environnementale		5.876.307,56	5.973.308,00
<b>DETTES</b>			
<b>X. DETTES À PLUS D'UN AN</b>		66.994.388,95	57.624.108,28
A Dettes financières			
3. Dettes de location-financement et assimilés		57.550.894,88	1.776.831,21
4. Établissements de crédit		9.400.000,00	55.800.000,00
C Acomptes reçus sur commande		0,00	0,00
D Autres dettes		43.494,07	47.277,07
<b>XII. DETTES À UN AN AU PLUS</b>		262.699.057,92	189.932.391,84
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		49.125.936,33	4.616.421,26
B Dettes financières - Établissements de crédit		0,00	0,00
C Dettes commerciales - Fournisseurs		123.193.254,97	94.341.094,34
D Acomptes reçus		1.973.860,35	1.970.628,20
E Dettes fiscales, salariales et sociales		87.449.041,67	88.065.726,61
F Autres dettes		956.964,60	938.521,43
<b>XIII. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		46.749.371,17	46.618.548,21
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2.677.053.709,11</b>	<b>2.409.612.961,31</b>



## Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2018

## ACTIFS IMMOBILISÉS

<b>I.</b>	<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	<b>0,00</b>
	- Frais de restructuration .....	9.814.152,39
	- Amortissement .....	-9.814.152,39
<b>II.</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> .....	<b>38.629.640,22</b>
	- Frais de développement .....	82.481.631,67
	- Amortissement sur frais de recherches et développement .....	-58.252.296,92
	- Licences, concessions et droits d'usage .....	26.494.843,84
	- Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage .....	-12.094.538,37
<b>III.</b>	<b>ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS</b> .....	<b>0,00</b>
<b>IV.</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> .....	<b>1.971.436.691,96</b>
A	Terrains et constructions .....	901.688.764,76
B	Installations, machines et outillage .....	120.696.700,07
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw .....	621.408.946,91
D	Location-financement et droits similaires .....	139.066.565,71
E	Autres immobilisations corporelles .....	12.303.513,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés .....	176.272.201,08
<b>V.</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b> .....	<b>18.078.193,79</b>
A	Sociétés mises en équivalence .....	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation .....	0,00
C	Autres entreprises .....	18.078.193,79
	1. Participations, actions et parts .....	1.323.205,52
	2. Créances .....	16.754.988,27

## ACTIFS CIRCULANTS

<b>VI.</b>	<b>CRÉANCES À PLUS D'UN AN</b> .....	<b>1.077.147,75</b>
B	Autres créances .....	1.077.147,75
<b>VII.</b>	<b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</b> .....	<b>34.740.419,10</b>
A	Stocks .....	34.740.419,10
	1. Approvisionnements .....	30.425.055,43
	2. Fabrications et travaux en cours .....	4.315.363,67
<b>VIII.</b>	<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b> .....	<b>504.959.237,81</b>
A	Créances commerciales .....	55.916.771,75
	- Clients .....	53.951.830,05
	- Fournisseurs (débiteurs) .....	71.153,55
	- Factures à établir .....	884.764,57
	- Note de crédit à recevoir .....	991.341,05
	- Acomptes versés .....	0,00
	- Créances douteuses .....	17.682,53
B	Autres créances .....	449.042.466,06
	- Personnel .....	295.299,29
	- T.V.A. à récupérer ,fiscales, sociales .....	14.774.960,38
	- Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts .....	0,00
	- Rémunérations du personnel détaché .....	-39.680,19
	- Solde de la subvention d'exploitation à recevoir .....	414.189.703,14
	- Divers .....	19.822.183,44
<b>IX.</b>	<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b> .....	<b>83.212.021,27</b>
<b>X.</b>	<b>VALEURS DISPONIBLES</b> .....	<b>5.079.378,92</b>
<b>XI.</b>	<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b> .....	<b>19.840.978,29</b>

<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....	<b>2.677.053.709,11</b>
-------------------------------	-------------------------

## Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2018

## CAPITAUX PROPRES

<b>I. CAPITAL</b>	<b>37.000.000,00</b>
<b>IV. RÉSERVES</b>	<b>104.438.043,92</b>
A Réserve légale	11.041.653,26
D Réserves disponibles	93.396.390,66
- Fonds d'investissement	88.358.110,09
- Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54
- Autres réserves disponibles	4.910.983,03
<b>V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS</b>	<b>0,00</b>
<b>VI. ÉCARTS DE CONVERSION</b>	<b>0,00</b>
<b>VII. SUBSIDES EN CAPITAL</b>	<b>1.981.068.735,11</b>

## INTÉRÊTS DE TIERS

<b>VIII. INTÉRÊTS DE TIERS</b>	<b>287,63</b>
--------------------------------	---------------

## PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

<b>IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>178.103.824,41</b>
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	120.680.715,04
B Provision pour charges fiscales	0,00
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	18.840.542,00
D Autres risques et charges	38.582.567,37
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	13.268.969,19
- Provision pour heures à récupérer	13.332.134,33
- Provision pour litiges en cours	5.141.027,16
- Provision pour litige social	964.129,13
- Provision environnementale	5.876.307,56

## DETTES

<b>X. DETTES À PLUS D'UN AN</b>	<b>66.994.388,95</b>
A Dettes financières	66.950.894,88
3. Dettes de location-financement et assimilés	57.550.894,88
4. Établissements de crédit: Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	9.400.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	43.494,07
<b>IX. DETTES À UN AN AU PLUS</b>	<b>262.699.057,92</b>
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	49.125.936,33
- Dettes de location-financement mobilier	2.725.936,33
- Remboursements dont l'échéance se situe en 2018 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	46.400.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	123.193.254,97
D Acomptes reçus	1.973.860,35
E Dettes fiscales, salariales et sociales	87.449.041,67
F Autres dettes	956.964,60
<b>X. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>46.749.371,17</b>

<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2.677.053.709,11</b>
------------------------	-------------------------

## Résultats au 31 décembre 2018

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2018	2017
<b>II.</b>	<b>COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>985.749.780,98</b>	<b>967.531.123,53</b>
A	Approvisionnements et marchandises	44.752.798,52	42.680.719,10
1.	Achats et sous- traitances générales	55.234.249,34	45.429.015,12
2.	Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-10.481.450,82	-2.748.296,02
B	Services et biens divers	153.947.814,24	143.452.680,06
C	Rémunérations, charges sociales et pensions	564.433.406,38	559.353.074,37
D	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	206.867.083,45	188.504.615,85
E	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	14.992.250,00	67.125,82
F	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-18.036.361,23	19.324.834,76
G	Autres charges d'exploitation	12.374.056,55	14.044.168,23
H	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I	Charges d'exploitation non récurrentes	6.418.733,07	103.905,34

### RÉSULTATS FINANCIERS

<b>V.</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>3.272.630,56</b>	<b>3.913.730,66</b>
A	Charges des dettes récurrentes	2.331.149,69	2.530.346,32
B	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	8.729,48	-305,39
C	Autres charges financières récurrentes	915.635,17	1.205.680,04
D	Charges financières non récurrentes	17.116,22	178.009,69

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

<b>X.</b>	<b>IMPÔTS</b>	<b>776.707,28</b>	<b>866.451,65</b>
-----------	---------------	-------------------	-------------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>989.799.118,82</b>	<b>972.311.305,84</b>
--------------------------	-----------------------	-----------------------

## Résultats au 31 décembre 2018

### RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2018	2017
<b>I. VENTES ET PRESTATION</b>	<b>794.918.565,53</b>	<b>773.461.260,25</b>
A Chiffre d'affaires: recettes du trafic	276.417.242,65	269.344.616,91
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	4.578.610,64	-977.103,80
C Production immobilisée	61.688.868,54	57.208.603,71
D 1. Autres produits d'exploitation	177.078.691,73	180.796.104,96
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	274.968.000,00	267.070.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	187.151,97	19.038,47

### RÉSULTATS FINANCIERS

<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>214.893.261,38</b>	<b>198.317.154,13</b>
A Produits des immobilisations financières	34.048,05	109.492,49
B Produits des actifs circulants	736.476,36	496.929,29
C Autres produits financiers	214.012.456,33	197.710.732,35
D Autres produits financiers non récurrents	110.280,64	0,00

<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1.009.811.826,91</b>	<b>971.778.414,38</b>
---------------------------	-------------------------	-----------------------

### BÉNÉFICE CONSOLIDÉ

<b>XII. BÉNÉFICE CONSOLIDÉ</b>	<b>20.012.708,09</b>	<b>-532.891,46</b>
A Part de tiers	0,00	0,01
B Part du Groupe	20.012.708,09	-532.891,47



SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2017	Remboursement au cours de l'année 2018	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2018	Remboursement au cours de l'année 2019	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2019	Montant à rembourser à partir du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2023	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	4.200.000,00	1.400.000,00	2.800.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	12.000.000,00	2.000.000,00	10.000.000,00	2.000.000,00	8.000.000,00	8.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>816.054.912,57</b>	<b>59.200.000,00</b>	<b>3.400.000,00</b>	<b>55.800.000,00</b>	<b>46.400.000,00</b>	<b>9.400.000,00</b>	<b>9.400.000,00</b>	<b>0,00</b>



## Annexe

## I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
<b>Valeur d'acquisition</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	67.058.708,14	21.516.456,21	1.359.740.312,13	438.857.118,58
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	59.917.808,22	0,00
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	12.794.761,01	402.013,37
- Transferts d'une rubrique à une autre	25.237.075,92	4.978.387,63	285.216.315,52	12.792.546,45
• Au terme de l'exercice	92.295.784,06	26.494.843,84	1.692.079.674,86	451.247.651,66
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	45.332.605,76	7.372.425,87	706.540.063,77	300.263.925,60
• Mutations de l'exercice				
- Actés	22.733.843,55	4.722.112,50	74.257.575,71	30.671.772,67
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	8.880.036,50	384.746,68
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	18.473.307,12	0,00
• Au terme de l'exercice	68.066.449,31	12.094.538,37	790.390.910,10	330.550.951,59
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	24.229.334,75	14.400.305,47	901.688.764,76	120.696.700,07

	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
<b>Valeur d'acquisition</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	1.527.583.331,03	162.966.821,56	58.394.283,17	193.814.165,05
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	790.788,46	0,00	0,00	332.108.409,87
- Cessions et désaffectations	11.842.053,91	0,00	561.492,68	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	65.449.934,31	0,00	-44.023.885,99	-349.650.373,84
• Au terme de l'exercice	1.581.981.999,89	162.966.821,56	13.808.904,50	176.272.201,08
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>				
• Au terme de l'exercice précédent	903.793.912,81	19.246.121,29	18.937.780,61	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	68.448.576,76	4.654.134,56	1.522.629,34	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	11.669.436,59	0,00	481.711,76	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	-18.473.307,12	0,00
• Au terme de l'exercice	960.573.052,98	23.900.255,85	1.505.391,07	0,00
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	621.408.946,91	139.066.565,71	12.303.513,43	176.272.201,08

# RAPPORT DU COMMISSAIRE

## À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (« STIB ») (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant cinq exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos 31 décembre 2018, dont le total du bilan consolidé s'élève à 2.677.053.709 € et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 20.012.708 €.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe CONSO 5.6. des comptes consolidés dans laquelle l'organe de gestion mentionne le traitement comptable de l'emphytéose « Belgolaise » au 31 décembre 2018. Sur base de l'information aujourd'hui disponible, il a été décidé de reconsidérer le traitement comptable et comptabiliser la transaction comme un leasing financier.

#### Autres points

Le Groupe a pris ces dernières années les mesures nécessaires visant à développer davantage l'organisation administrative et le contrôle interne. Nous recommandons de poursuivre ces efforts.

La STIB reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- > nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- > nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- > nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- > nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou

activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- > informations sur l'évolution des résultats ;
- > projets d'investissements ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 23 avril 2019

---

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Bedrijfsrevisoren SCRL, commissaire, représenté par

M.	P. GOSSART	<i>associé</i>
MME	L. ACKE	<i>associé</i>









# BRUXELLES, C'EST NOUS TOUS

.....  
[www.stib.brussels](http://www.stib.brussels)







# CHIFFRES CLÉS

**417,6** MILLIONS DE VOYAGES

**46,7** MILLIONS DE KM PARCOURUS

**9.037** COLLABORATEURS

**4** LIGNES DE MÉTRO

**18** LIGNES DE TRAM

**49** LIGNES D'AUTOBUS

**11** LIGNES DE NUIT



**.brussels**   
C'EST NOUS TOUS